impac

Journal des Travailleurs des Industries
du Livre, du Papier et de la Communication

fiboc cgt

N° 138 - Septembre 2007
Prix 1,54 €
Commission paritaire 2999 D 73 S

Lille

5-8 novembre 2007

6e Congrès

Nouveaux espaces
Nouveaux défis
Nouveaux espoirs

Grand beffroi de Lille

édito Michel Muller

Rien n'est encore joué !

Le nouveau président occupe les médias, pas seulement parce que le capitalisme de l'information l'a porté au pouvoir. Bien sûr, les Bolloré et Lagardère assurent désormais le service après-vente, ouvert 24 heures sur 24. Cette info Sarko en continu relève d'une stratégie, ramener l'exercice du pouvoir à la rubrique « people ». Banaliser la fonction présidentielle tout en y concentrant tous les pouvoirs, à l'américaine, est un calcul. Il sert à présenter comme archaïques les clivages sociaux et politiques. Il s'agit de traiter tous les sujets sous l'angle paraissant comme le seul possible, celui qui obéit aux impératifs de l'économie libérale. A cet égard, les multiples ralliements politiques et syndicaux accordent au président un crédit illimité.

Derrière ce cirque médiatique, toutes les questions sociales sont posées à la fois. Elles constituent le cœur de l'édifice présidentiel. Pour l'instant, le président prend grand soin de ne pas cristalliser la situation sociale par un super rendez-vous du genre loi Fillon 2003 ou CPE 2006. Pour éviter une fixation sur un dossier qui deviendrait symbolique, il veut les traiter tous en même temps. Pour ce faire, il multiplie les dates de rencontres à deux étages, Medef et gouvernement. L'agenda en est rempli jusqu'à fin décembre. Tout y passe, contrat de travail, pénibilité, égalité hommes-femmes, salaires, TVA sociale... Ces dates constitueront de vraies négociations si le mouvement syndical, si la Cgt en particulier, avec l'assentiment des salariés, réussissent à leur donner cette qualité. Sinon, toutes ces entrevues se tiendront sur l'ordre du jour du Medef et du pouvoir.

Rien n'est joué, mais tout est en jeu. Il faut, dès maintenant, au syndicalisme qui est le nôtre, intervenir et répondre point par point, avec patience et modestie, sur tous les sujets sociaux. Il nous faut considérer à tout instant qu'il faut tout expliquer, démontrer, surtout ce qui est supposé acquis. Car l'axe Medef-Elysée vise à opposer ce qui est collectif, donc périmé pour lui, à la faculté de chaque individu de s'en sortir seul grâce aux vertus du marché. La fusion opérée entre Sarko et Parisot est une machine de guerre. Le sens même de la présidence y est contenu : tourner la société française vers la compétition entre pays industrialisés et pays émergents, Chine, Inde, Brésil… Donc réduire la question sociale à la marge.

Ils baptisent « réforme » leur politique annoncée de déblayer les obstacles sociaux afin de placer le capitalisme français en ordre de bataille concurrentielle. Beaucoup de salariés se sont laissé abuser. L'adhésion majoritaire à nos objectifs de solidarité et l'acquisition de droits sociaux pour toutes et tous prennent de ce fait un sens majeur. Notre syndicalisme Cgt doit à la fois rassembler et recomposer sa masse critique. Relevons ce défi.

impac

Journal des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Téléphone : 01 48 18 80 24
Fax : 01 48 51 99 07
Site : http://www.filpac-cgt.fr
E-mail : filpac@filpac-cgt.fr

Comité de rédaction
Responsable : Jean Gersin

Equipe rédactionnelle :
Eric Birger, David Dugué, Yvon Huet, Jean-Pierre Ghiotto, Thierry Lanchon, Antoine Peillon Florence Peyronneau,
Correspondant :
David Roussel

Montage :
Madeleine Fougères

Révision :
Michèle Marquis-Pardo

Imprimerie Alliages
115, avenue Raspail
94250 Gentilly

6e CONGRES :
Cahier central
24 pages

DOSSIER :
Liberté
de la presse
pages 13 à 18

LES LUTTES
Les Echos
page 3

Maresquel,
épilogue
page 12

LES ACTIVITES REVENDICATIVES
Sécurité
sociale
page 8

UNITE SYNDICALE
Le SNJ CGT
demande
son affiliation...
page 6

L'indépendance n'est pas un luxe

Le 21 juin dernier, Bernard Arnault, patron de LVMH, confirmait être entré en négociations exclusives avec le groupe anglais Pearson pour le rachat du groupe *Les Echos*, propriétaire du principal quotidien économique français, et ce pour la modique somme de 240 millions d'euros. Un prix considéré, de l'avis général, comme particulièrement élevé pour le rachat d'un groupe dont la valeur est estimée entre 180 et 200 millions... Ce projet de rachat pose dans toute son ampleur à la fois la question de l'indépendance des titres, de la marchandisation croissante de l'information, du poids de notre organisation syndicale et du rôle qu'elle doit jouer.

Christian Gourdet

Les Echos

REPRISES & MARC

TENDANCES

Le mécénat s'ancre durablement dans les entreprises françaises

Les entreprises mécènes par secteur d'activité

Agroalimentaire 7 %
Commerce 8 %
Energie, transports, construction 11 %
Services 39 %
Industrie manufacturière 35 %

L'EMPEREUR français du luxe, première fortune du CAC 40 (à peu près 20 milliards d'euros), s'avère prêt à surpayer *les Echos* pour en devenir propriétaire. Il faut que l'affaire soit bougrement intéressante.

Certes, *les Echos* sont l'un des rares quotidiens français bénéficiaires (11,5 millions d'euros en 2006), mais les sommes en jeu sont dérisoires comparées aux capitaux brassés par le groupe LVMH (15 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2006, avec un bénéfice net de 1,9 milliard).

L'ami de Nicolas Sarkozy se serait-il soudainement pris d'une passion immodérée pour la presse ? On peut en douter. Propriétaire depuis treize ans de la Tribune, il n'y a pas spécialement brillé par son savoir-faire. Cinq directeurs généraux et cinq directeurs de la rédaction s'y sont succédé. La diffusion a reculé et le quotidien enregistre une perte de 18 millions d'euros en 2006. On mesure d'ailleurs l'intérêt porté par Bernard Arnault à *la Tribune* lorsque l'on sait que les résultats économiques du journal apparaissent dans la rubrique « Autres activités et éliminations » au compte de résultat du groupe LVMH.

LA PRESSE ÉCONOMIQUE EST AVANT TOUT UNE PRESSE IDÉOLOGIQUE

Un journal qu'il a décidé de mettre et vente et qu'il juge, lors d'une conférence de presse tenue le 26 juillet, *« stratégiquement impossible de rentabiliser »*.

De quoi faciliter le travail de la banque Lazard, chargée de trouver un éventuel acheteur pour le titre !

L'annonce du projet de rachat n'a pas vraiment suscité l'enthousiasme de la rédaction des *Echos*, qui craint pour la crédibilité future du titre. Dans un entretien au *Nouvel Observateur*, le 24 juillet, le président de la société des journalistes déclarait : *« toutes les garanties du monde n'enlèveront rien à la suspicion permanente dont fera l'objet le journal si son propriétaire est un grand industriel français »*. Exagération ? Après tout Arnault n'est pas un précurseur dans le domaine. On pourrait citer le baron Rothschild (*Libération*), l'héritier Lagardère (*le Monde*, Hachette, etc.), Le petit-fils Dassault (*le Figaro*), tous personnages dont la fortune ne tient pas principalement à la production de papier imprimé. Oui mais, quand même, là on frôle l'overdose. L'un des principaux acteurs du monde économique du pays est en passe de devenir le propriétaire du quotidien qui fait référence dans le secteur. Un peu comme si le service des relations publiques du cigaretier Philip Morris se voyait confier la campagne anti-tabac. Confusion des genres, voire mauvais genre…

D'autant que la presse économique n'est pas une presse comme les autres. C'est d'abord et avant tout une presse idéologique. Une fois posé le paradigme de l'intangibilité de l'organisation capitaliste de la société, l'information a pour finalité majeure, d'une part, d'éclairer les acteurs sur le déroulement de la partie de Monopoly planétaire que se livrent les grandes fortunes industrielles et commerciales et, d'autre part, dans un monde où les mots clefs sont « secret bancaire et commercial », « espionnage industriel » et « délit d'initié », de conditionner suffisamment les foules pour éviter que certains ne se prennent d'envie de renverser la table. Et, à ce petit jeu-là, Bernard Arnault, non content de posséder un maximum d'hôtels de luxe, aimerait bien aussi pouvoir s'approprier les cartes « chance ». Posséder et distiller l'information économique, c'est avoir le pouvoir d'orienter l'activité du même nom et l'on voit mal pourquoi il s'en priverait. Propriétaire des *Echos*, et demain peut-être du *Financial Times*, détenu par Pearson et probablement destiné lui aussi à la vente, le patron de LVMH posséderait tous les atouts pour conforter sa première place au hit-parade des exploiteurs hexagonaux.

L'INDÉPENDANCE, UNE AFFAIRE DE TOUS LES SALARIÉS DE PRESSE

Dans ce contexte, on comprend la révolte qui s'est emparée des rédactions de *la Tribune* et des *Echos* à l'annonce du projet de rachat. Révolte qui s'est traduite par plusieurs jours de non-parution des deux titres.

Non sans résultat. Pearson et Arnault ont ainsi été amenés à donner de premières garanties aux salariés des *Echos*, tant sur l'indépendance éditoriale que sur le maintien des effectifs.

C'est un premier acquis dans lequel se sont d'ailleurs immé-

Bernard Arnault, pdg de LVMH, par qui le scandale arrive.

diatement engouffrés les salariés de *la Tribune*, se demandant bien pourquoi leur futur ancien patron ne commencerait pas par appliquer à ses actuels salariés ce qu'il s'empresse de promettre aux prochains… Plus largement, c'est la question de l'indépendance de la presse et des moyens de cette indépendance qui est posée. Une indépendance qui ne se réduit pas à la seule liberté d'expression du journaliste. Tout aussi nécessaires sont les moyens matériels permettant cette expression : système de distribution mutualisé, moyens autonomes d'impression…

Se donner les moyens de reconquérir l'indépendance de la presse

Tout aussi nécessaire est de légiférer sur l'entreprise de presse, son statut, sa finalité… Si, en effet, il faut permettre aux journaux d'acquérir la capitalisation et la surface financière nécessaires à leur existence et leur développement, peut-on accepter que cela se fasse à travers le rachat par des groupes dont l'objet social est parfois bien éloigné du domaine de l'information, au risque de voir celle-ci réduite au rang de faire-valoir des activités du propriétaire, comme ce pourrait bien être le cas aux *Echos* ?

Notre syndicat a un rôle majeur à jouer dans ce domaine, fort qu'il est de sa présence dans toutes les catégories professionnelles qui composent aujourd'hui le salariat de la presse. Et ce d'autant plus qu'une des leçons qu'il faut retenir de ce qui s'est passé cet été, c'est bien l'absence d'une organisation syndicale suffisamment forte dans les centres éditoriaux pour poser la question de la presse et de son avenir dans toute son ampleur. A tel point que ce sont les sociétés de journalistes qui se sont retrouvées à la pointe du combat. Un combat qu'on peut et qu'on doit saluer mais qui a montré aussi toutes ses limites en réduisant le problème à la seule question de l'indépendance éditoriale.

Jean Bellier

Saluant la mémoire et le rôle actif de Jean Bellier au sein de la Filpac et du Sglce,* Impac *rend hommage à celui qui fut, durant de belles années, militant fédéral et du Livre parisien. L'intervention qui suit a été prononcée par Marc Norguez, lors des obsèques de notre camarade et ami, le lundi 20 août 2007 au cimetière communal de Choisy-le-Roi.

Mesdames, Messieurs, Chers Camarades, Chers Amis, Chère Fabienne,

Tous les militants présents à Blanqui lundi 23 juillet, apprenant la nouvelle de l'accident de Jean, ont été proprement abasourdis. Très vite, la stupeur a fait place à une immense douleur devant une mort inéluctable qui allait nous priver d'un compagnon, d'un camarade, d'un frère… une immense douleur devant l'injustice de voir partir, avant sa soixante et unième année, un homme ayant su mener une vie au service des autres et qui nous donnait chaque jour un exemple d'équilibre et une leçon de vie.

Oui, la peine des militants du Livre, de la Fédération et de la Cgt est considérable. Jean était écouté et respecté dans la profession. Mais, bien au delà, Jean était apprécié et aimé de toutes celles et ceux qui ont milité à ses côtés.

C'était un vrai gars du Livre. Imprimeur — et fier à juste titre de son métier — Jean avait été formé jeune et avait commencé à travailler chez Bussières à Saint-Amand-Montrond dès quatorze ans. Il y était resté jusqu'à son départ au service militaire. À seize ans, il adhéra à la Cgt. Démobilisé, Jean revint chez Bussières puis tenta l'aventure à Montluçon en imprimant le quotidien *Centre Matin* jusqu'à sa fermeture. Doté de son livret fédéral, Jean décida en 1969 de monter à Paris. Le bureau de placement du labeur l'envoya en septembre pour un coup de main de huit jours à la PPI. Il y resta plus de vingt ans, en devint le secrétaire du Comité d'entreprise et mena jusqu'au bout à Bagnolet la lutte contre la casse des entreprises graphiques de Paris et de sa banlieue. À la fermeture de la PPI, fin 1991, Jean se retrouva sans emploi. Il resta marqué autant par cette belle lutte que par cette période de chômage toujours traumatisante.

Fort heureusement, cette expérience, ces qualités humaines et ces compétences allaient pouvoir être mises au service du mouvement syndical, de la Cgt. À la demande du secrétariat du labeur du SGL, Jean est devenu pour une dizaine d'années permanent du syndicat, assumant la responsabilité de secrétaire administratif et de trésorier.

C'est là que j'ai appris à le connaître. J'aimais chez lui l'homme chaleureux, le militant travailleur, celui qui donnait l'exemple. J'ai découvert son bon sens berrichon associé à son ironie d'ouvrier de la banlieue. Jean était un homme droit, fidèle à ses convictions, à ses amitiés. Il savait le montrer lorsque c'était nécessaire. Jean connaissait finement les situations diverses des entreprises du labeur ; il prenait toujours en compte l'état d'esprit des gars, connaissait l'attitude des patrons, imaginait facilement les craintes des délégués. Il partageait l'angoisse des chômeurs et animait aux côtés des militants bénévoles le bureau de placement du syndicat. À tous, il essayait d'être utile. Il se dévouait, tout simplement, donnait de son temps, de sa personne, de l'expérience qu'il avait acquise. En même temps, Jean participait pleinement à la réflexion collective du syndicat, à son objectif d'unir, de rassembler. Il savait avec finesse évaluer les évolutions, les avancées comme les reculs.

Jean était un homme joyeux, agréable à vivre. La convivialité lui était naturelle, il aimait plaisanter mais sans jamais être blessant. C'était un vrai syndicaliste : humain, résolu et fraternel.

Jean a assumé différents mandats au sein de notre fédération. Élu au Comité exécutif national, il fut précieux dans l'activité du labeur, notamment la RBD, et le suivi de groupes de taille nationale et internationale.

Soucieux du rôle du syndicat sur la question de la formation professionnelle, il fut membre du Conseil d'administration de l'AFIG, devenu Médiagraf.

Jean était entier et était le même partout : au football, sa passion sportive, comme en politique avec son engagement en 1970 au Parti communiste français. Lorsqu'il s'investissait, ce n'était pas à moitié : à Choisy-le-Roi, au club de foot, dans la vie locale ou au stand de la Fête de *l'Huma*…

En football comme en politique, Jean était lucide et exigeant sur le respect des principes, des valeurs. Les valeurs du sport, c'était tout à la fois le respect des règles et de l'adversaire, le geste désintéressé pour le plaisir et la beauté, l'effort à l'entraînement et à, éventuellement, la performance à la fin. Les principes du communisme français étaient pour Jean la défense des humbles et de la classe ouvrière, la solidarité internationale, l'union populaire pour changer la société et mettre à bas le règne du capital. Lorsque ces principes ou ces valeurs étaient écornés, Jean souffrait en silence.

Jean était modeste. Il préférait agir plutôt qu'être vu. Il se mettait plus souvent en avant pour remplir des tâches, essuyer d'éventuels reproches que pour recevoir les félicitations ou apparaître sur les photos. Jean Bellier était cela et bien plus... C'est pour cela que nous l'aimions, nous ses camarades syndiqués de Paris et de toute la fédération, nous qui sommes ici mais aussi tous ceux qui n'ont pu venir aujourd'hui. Tous rendent un hommage fraternel ému à Jean, tous adressent à Fabienne, son épouse, Carole, sa fille et Lilou, sa petite-fille leurs condoléances les plus sincères et les assurent de leur soutien le plus affectueux.

Jean, notre douleur maintenant, à l'instant de te dire adieu, n'est pas moins vive. Nous la garderons longtemps. Mais plus forts que la douleur, ton souvenir et ton parcours resteront beaucoup plus longtemps dans nos esprits ainsi que dans nos cœurs.

Au revoir, ami et camarade ! Au revoir, Jean !

Choisy-le-Roi, le 20 août 2007

« Le Snj Cgt demande son affiliation à la Fédération… »

Jean Gersin

« *Que nous demandent les camarades journalistes ? Leur affiliation à la fédération, ce qui veut dire que les journalistes Cgt – qui ne font partie d'aucune fédération – ne peuvent que difficilement être confédérés, il y a nécessité pour eux d'être organisés fédéralement. La question est donc de savoir si en fonction du développement scientifique et technique, des intentions du patronat de former, non seulement des journalistes, mais aussi des journalistes dactylos, la cohésion de tous n'est pas nécessaire pour s'opposer aux prétentions patronales et pour une meilleure défense de la profession, de se regrouper sans rien abandonner de nos objectifs et d'admettre l'affiliation à la FFTL du syndicat national des journalistes Cgt qui ne pourra que se développer…* »

C'est le rapport d'orientation du XXIVe Congrès de la FFTL, Le Havre 3-7 mai 1970, qui présentait de cette façon la demande d'affiliation.
Comment en est-on arrivé là ? Roger Bureau, au comité fédéral national des 13 et 14 février 1970, s'exprimait en ces termes : « *La question posée : est-ce que les journalistes doivent être affiliés à la fédération du Livre face au patronat qui, lui, reste parfaitement lié ? Est-ce que les journalistes sont des travailleurs comme les autres ? C'est un problème que nous défendons et si nous devons le poser, cela ne peut pas être derrière la porte de la fédération mais au congrès … Il s'agit tout simplement de poser la question au congrès, pour faire ce que nous envisageons progressivement et peut-être qu'au congrès de 1973, on pourra poser la question officiellement, autrement on escamote le problème.* »

« Le même patron, les mêmes préoccupations, la même confédération »

Gérard Gatinot, secrétaire général du Snj Cgt, monte à la tribune du congrès dès la première séance de débat. Rappelant la division des rangs du syndicalisme journaliste, il place a contrario la poussée unitaire qu'il incarne sous le signe de la grève nationale du 15 mars 1970. Les journalistes, « *pour la première fois dans l'histoire de la presse* » ont organisé une grève unanime, « *d'eux et d'eux seuls* », qui empêchera tous les quotidiens de paraître.
La question salariale avait ainsi réuni toute une profession. Gérard Gatinot inscrit au compte de l'activité du Snj Cgt la réussite de ce mouvement, d'autant, rappelle-t-il, « *qu'un dirigeant de la Cgt préside cette union nationale des syndicats de journalistes qui regroupe les quatre syndi-*

cats». (Cgt, Cftc, FO et Autonomes). « *L'autre fait positif de notre action,* ajoute le secrétaire général, *c'est l'amélioration constante de nos relations avec votre organisation… Le même patron, les mêmes préoccupations, la même confédération – parce que nos adhérents n'ignorent pas que leur sort est lié à celui de la classe ouvrière –, voilà ce qui a incité notre dernier congrès à voter une motion proposant son* ''affiliation" *à votre fédération, pour améliorer nos relations.* »
Gérard Gatinot précise soigneusement ce qu'affiliation signifie pour le Snj Cgt : « *nous n'avons pas l'intention de vous proposer la transformation des structures de votre vieille maison, qui continue à faire la preuve de sa solidité, de son efficacité. Nous ne vous demanderons pas, par conséquent, de réserver des places à certains d'entre nous dans votre future direction.*
Nous n'avons pas non plus l'intention de profiter des avantages de vos caisses de secours ou de chômage. Nous ne vous demanderons pas davantage de faire grève à notre place lorsque la nécessité exigera que nous ayons recours à ce moyen d'action.
Notre proposition d'affiliation n'est pas une demande d'adhésion, la perspective d'une fusion de notre syndicat dans votre fédération.
Sans doute nous faut-il encore, l'un et l'autre, garder notre autonomie. »

« Créer, dans chaque entreprise de presse, des comités intersyndicaux coordonnant l'action de tous les adhérents de la Cgt »

« *Nous pouvons, par contre, aller peut-être plus loin que les limites fixées par notre communiqué commun du 23 décembre dernier, qui précisait :* ''Les deux organisations ont procédé à des échanges de vues sur les problèmes posés par l'affiliation envisagée ; leurs entretiens ont aussi porté notamment sur les problèmes de la concentration, le développement de l'informatique et de l'utilisation des procédés modernes d'impression, le fonctionnement des coopératives ouvrières, l'activité des sociétés de journalistes qui ne doivent pas devenir un instrument de la participation chère au gouvernement"… *Une autre étape pourrait être de créer, dans chaque entreprise de presse, des comités intersyndicaux coordonnant l'action de tous les adhérents de la Cgt (comme cela s'est produit, encore trop rarement, à l'échelon national) …* »

Le congrès du Havre adopte une résolution d'orientation qui comprend la création d'une « *Union des fédérations du Livre et du Papier* ». L'alinéa concernant l'affiliation du Snj Cgt est rédigé de cette manière : « [*il considère*] *de renvoyer au congrès de 1973 l'affiliation des journalistes Cgt – une commission étant chargée d'examiner cette affiliation et de proposer ses conclusions au comité fédéral national*».

Fernand Besnier, secrétaire général de la fédération, obtiendra l'approbation du Cfn le 10 juin 1970 pour aider le Snj Cgt dans sa campagne électorale, car il se présentait pour la première fois de façon distincte. Et puis, la vie syndicale a bifurqué. Qu'est devenue cette commission de l'affiliation mise en place par le congrès ?
Les arguments avancés à l'époque sont-ils dépassés aujourd'hui ?
C'est cette histoire que l'*Impac* se propose de raconter, notamment par des entretiens avec les protagonistes de cet acte malheureusement manqué…

« Santé : plutôt rouge que mort ?»

Mais non, ce titre ne sent pas son soixante-huitard attardé. C'est celui d'un article des *Echos* (3 septembre), signé par un prof de Harvard (le top des USA), ancien économiste en chef du Fmi. V'là-t'y pas que notre expert flippe ! « *Le début du XXIe siècle a sonné la fin de toutes les idéologies qui menaçaient le capitalisme. Mais ce qui se passe en matière de santé pourrait bien changer la donne. Dans beaucoup de sociétés les soins sont perçus comme un droit.* » Et d'ajouter: « *A partir du moment où les dépenses de santé représentent un tiers du revenu national, le socialisme de la santé tourne au marxisme : à chacun selon ses besoins.* » Un prof de Harvard nous fait la leçon sur les contradictions internes du capitalisme, et nous devrions douter de nous ?

La santé le fait tousser, la santé le fait douter !

Notre prof de Harvard doute : « *En principe, l'usage des mécanismes du marché pour les soins de santé peut ralentir ou même inverser temporairement l'augmentation des dépenses… Je ne suis pas opposé au capitalisme dans le domaine de la santé.*» Ouf ! L'ordre règne. Mais ça le fait tousser. « *Mais je pense que ce système sera remis en question, bien plus radicalement que ne l'est aujourd'hui la mondialisation.*» « *Certaines sociétés pourraient bien décider d'être ''plutôt rouges que mortes" en choisissant de confier une part de leur économie à un système plus socialiste.*» Sans blague. Et si on l'embauchait pour défendre la Sécu ?

L'institut d'histoire sociale du Livre parisien organise le vendredi 19 octobre, à partir de 14 heures, à la Maison du Livre (94, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris), un débat intitulé « Le label syndical, pourquoi, comment ? ».
Roger Dédame retracera l'histoire du label. Maître Michel Henry le présentera dans son histoire récente (de la Libération à nos jours), sous l'angle de son utilité juridique et sociale.

Le calendrier social est plein

Conditions de travail : lundi 3 septembre, réunion préparatoire à la conférence sur les conditions de travail prévue le 4 octobre (risques professionnels et prévention). Xavier Bertrand, ministre du Travail, rapporteur, Gérard Larcher, son prédécesseur chez Villepin.

Emploi et pouvoir d'achat : réunions bilatérales syndicats-gouvernement sous le haut patronage de Christine Lagarde, ministre de l'Emploi, en vue d'ouvrir « un cycle de travail » le 23 octobre.
L'objet « Les conditions d'un nouvel équilibre entre les contraintes de la compétitivité et la juste rétribution du travail fourni ».
Horizon ? Fin 2008.

Egalité professionnelle : conférence prévue le 12 novembre par Xavier Bertrand. Objectifs : rémunérations et déroulement de carrière.

Marché du travail : le président a fixé comme échéance le 31 décembre 2007 pour proposer une réforme de l'organisation et du fonctionnement du marché du travail.

Les ainsi nommés partenaires sociaux ont quatre mois pour s'entendre sur l'embauche, le licenciement, la garantie de la sécurisation des parcours professionnels.

Sinon, Sarko prendra ses responsabilités. Brrr...

Un enjeu de société majeur : défendre et pérenniser la Sécurité sociale

La Sécurité sociale, qui caractérise la solidarité concrète et l'esprit d'équité dans notre pays, subit depuis des décennies les attaques des chantres du libéralisme.
Ceux qui l'ont créée en 1945, en appliquant le programme du Comité national de la Résistance, avaient pour but de garantir à chaque homme qu'en toute circonstance il puisse assurer sa subsistance et celle des personnes à sa charge. Leur objectif est plus que jamais d'actualité au moment où les attaques tournent à l'acharnement.

Yvon Huet

Ceux qui soupçonnent le conservatisme dès qu'on rappelle l'histoire *(voir encadré p. 9)* sont souvent ceux-là mêmes qui appellent à la remise en cause des progrès sociaux réalisés depuis des décennies sous le fallacieux prétexte de société « d'assistance ».
Dans son fondement comme dans sa perspective et son mode de gestion proposé, la Sécurité sociale française induit le contraire de l'esprit « d'assistan-

ce». Elle incite à la responsabilité collective dont la fiche de paie est une des expressions concrètes *(voir encadré p. 10)*. D'autres pays développés comparables au nôtre ont institué une politique de minimas, comme les USA et le Royaume-Uni, ou d'étatisation, comme les pays d'Europe du Nord et l'Allemagne, pour ne citer que ces exemples. Le comparatif des résultats ne peut pas faire honte au système français, loin de là *(voir encadré p. 11)*.

Il prouve que la France peut être fière de son système de protection sociale. Contrairement aux idées reçues, il a contribué, à sa manière, sans se substituer aux tendances lourdes des évolutions, à toutes les avancées positives de la société, que ce soit sur le plan économique, politique, social et culturel. La collectivité nationale a même toute latitude pour l'améliorer malgré la pression de ceux qui incitent à «faire comme les autres», accepter l'idée patronale que le système français de sécurité sociale est «ringard», voire «antiéconomique» et s'aligner sur le moins disant des pratiques européennes.

Dans son livre *le Mythe du «trou de la Sécu»*, Julien Duval, chercheur au CNRS, qu'on ne peut pas soupçonner d'être un militant de la Cgt, fustige l'idéologie dominante qui tend, par tous les moyens, à faire passer l'idée selon laquelle la Sécurité sociale est un problème de pure technique économique, comparable au budget d'un ménage qui vit au-dessus de ses moyens. Pour les plus ultras, la Sécurité sociale devrait être mise sous tutelle avant d'être expédiée au Musée des cimetières de bateaux, la TVA sociale étant là pour tout régler.

Au niveau des médias, on

LE «TROU DE LA SÉCU», UN PRÉTEXTE À LA REMISE EN CAUSE DE SA MISSION

La Sécurité sociale en 30 dates

1945. Ordonnances portant création de la Sécurité sociale conformément au programme du CNR.
1946. Généralisation de la Sécurité sociale. Maintien des régimes spéciaux.
1947. Convention collective instituant l'Agirc, régime de retraite et de prévoyance des cadres.
1948. Régimes autonomes d'assurance vieillesse des non-salariés, non agricoles. Extension du régime général aux étudiants.
1949. Extension aux militaires de carrière et aux écrivains. Création du régime agricole.
1952. Assurance vieillesse obligatoire des exploitants agricoles.
1953. Création de l'aide médicale gratuite.
1958. Création de l'assurance chômage (Unedic).
1961. Institution de l'Arrco, régime de retraite et de prévoyance des salariés non cadres.
1966. Création du régime des non-salariés non agricoles.
1967. Réorganisation de la Sécurité sociale avec la création des quatre grands organismes nationaux du régime général : Cnam, Cnaf, Cnav et Acoss.
1976. Plan Barre : diminution de remboursements (auxiliaires médicaux et transports).
1977. Plan Veil : diminution de remboursements (médicaments de confort) et du nombre de lits hospitaliers.
1978. Création de l'assurance personnelle, laquelle a permis à tous ceux qui n'étaient pas affiliés à l'assurance maladie de s'affilier volontairement.
1979. Création de la Commission des comptes de la Sécurité sociale.
1982. Plan Bérégovoy : création du fortait hospitalier et diminution du remboursement des médicaments.
1983. Dernières élections aux caisses de Sécurité sociale.
1985. Plan Dufoix : diminution de remboursements (actes infirmiers, actes de biologie et spécialités pharmaceutiques).
1986. Plan Séguin : augmentation du forfait hospitalier et des cotisations maladie.
1988. Instauration du RMI. Plan Evin : exonération du ticket modérateur pour les maladies de longue durée hors liste et taxe sur la publicité de médicaments.
1991. Création de la CSG pour financer le régime général. Plan Bianco : hausse du fortait hospitalier et des cotisations maladie.
1996. Plan Juppé : création de la caisse d'amortissement de la dette alimentée par la Crds, premier projet de loi de financement de la Sécurité sociale (Plfss) et vote annuel par le Parlement de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam), mécanismes de régulation des soins de ville.
2000. Création de la CMU.
2001. Départ du Medef et de la Cgpme des conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale.
2002. Plan Mattei «hôpital 2007» réformant le système hospitalier.
2003. Vote de la loi portant réforme des retraites.
2004. Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie rend son diagnostic.
2005. 60 ans de Sécurité sociale. Le gouvernement se penche sur le «malade» en multipliant les exonérations.
2006. Le président Chirac évoque la possibilité de l'élargissement de l'assiette de la Sécurité sociale. Un groupe technique interministériel rend son rapport en juin, axé sur une logique de diminution du coût du travail.
2007. Le président Sarkozy propose la Tva sociale tout en continuant la politique de réduction drastique des dépenses de santé (mesures d'août 2007).

La fiche de paie, un révélateur de société

La fiche de paie française comporte 26 lignes minimum. Elle comprend le salaire brut avec ses justifications horaires, les différentes charges liées aux caisses de solidarité, la Csg, la retraite par répartition (70% du salaire en fin de carrière sur une base évolutive), les caisses complémentaires, etc. Les charges patronales et salariales sont décomposées. La lecture de la fiche de paie française est parfois lourde certes, mais elle a le mérite de la transparence et de la prise en compte de la solidarité nationale que doivent l'entreprise et le salarié en retour de leurs droits.

La fiche de paie britannique est un document très simple qui comprend quatre lignes utilisées sur dix :
- le salaire brut
- le montant déduit au titre de l'impôt sur le revenu
- le montant déduit au titre des charges salariales
- le salaire net reçu par l'employé

N'y sont induits sans détail que les minimas-retraite et santé tels qu'ils sont pratiqués au Royaume-Uni. Le point faible principal est celui des retraites (450 euros annuels). Concernant la couverture maladie, elle est bien en deçà de celle pratiquée en France, si on exclut le système de soins gratuits qui offre une prestation minimale excluant tout choix, donc particulièrement pénalisant pour les maladies graves.
La majorité sénatoriale libérale française fait les louanges du bulletin anglais, sur son site, sous le titre « la fuite des cerveaux, mythe ou réalité ? ». Elle succombe au charme du système britannique en ces termes : « *… Comme l'avait souligné le rapport de la commission Turbot... la France se situe largement dans le peloton de tête en matière de complexité du bulletin de salaire. Rien ne permet d'affirmer que ce constat est la contrepartie de la qualité de notre protection sociale.* »
Doit-on souhaiter aux sénateurs de goûter à ce délicieux traitement, avec tout ce que cela comporte, en particulier les 450 euros de retraite minimale offert aux sujets de la Reine ?

assiste, notamment depuis les années 2000, au matraquage systématique pour condamner le trou et stigmatiser les « abus », de *Libération* à *Capital* en passant par TF1 et tant d'autres :

« ***… La Sécurité sociale est en quasi-faillite. Les chiffres sont sans appel.*** ». *Le Monde*, 6 octobre 2003.

« ***La Cour des Comptes s'alarme : le déficit du régime général (11,5 milliards) a plus que triplé en un an.*** » *L'Est républicain*, 16 septembre 2004.

« ***Arnaques en tout genre aux Assedic, pseudo-Rmistes, fausses ordonnances, arrêts de travail bidon, trafic de cartes vitales…*** »
L'Express, 6 avril 2006.

« ***La capacité de l'économie à faire face à l'essor du nombre de retraités n'est pas garantie.*** » *20 minutes*, 11 janvier 2007.

« ***Avec le vieillissement de la population il faut réformer le système*** ». TF1, 12 janvier 2007.

« ***Mauvais dosage, le déficit du régime général s'annonce cette année encore abyssal.*** » *Libération* du 27 mai 2007.

Et, pour s'arrêter là;,le clou des Cassandres dans *Capital* : « ***Le fameux trou de la Sécurité sociale atteint les 100 milliards d'euros… presque autant que le budget de l'Australie !*** ».

Insuffisance de financement

Soyons clairs, le déficit de 11,5 milliards de la Sécurité sociale ne représente que 4,6% de ses recettes alors que le déficit du budget de l'Etat est de 18%. Un chiffre qui dépasse 10 milliards impressionne, certes, mais il suffit d'une tendance réelle de la revalorisation du salariat et de la consommation populaire et de reprise économique pour que ce chiffre parte rapidement en fumée.
Certes, les conditions d'évolution de la société ont changé rapidement en trente ans, notamment avec le rythme de la modernisation des moyens de production, de la révolution informationnelle, du recul du salariat et de la montée en puissance du chômage massif, mais au lieu de chercher à trouver de nouvelles sources de financement liées à la modification des règles économiques et sociales, les gouvernements qui se sont succédé, notamment depuis les années 70, ont cherché à combler le trou sans jamais pouvoir et/ou vouloir s'attaquer sérieusement au problème clé, à savoir la fuite d'une partie de plus en plus importante des profits créés par les richesses nationales face à l'obligation de solidarité. Ainsi on a vu progresser parallèlement le « trou » de la Sécurité sociale avec le recul du salariat (- 10% de 1981 à 2004). De nombreux facteurs liés à l'évolution du traitement de la santé, à la tendance démographique (1 actif sur 2,2 inactifs en 2007 avec une perspective - encore à prouver - d'1 actif sur 1,4 inactif en 2050), à l'augmentation croissante des inégalités sociales, aux exonérations de charges de plus en plus nombreuses dont bénéficient les entreprises et les spéculateurs n'ont fait qu'accroître les déséquilibres des caisses, hormis la caisse des salariés qui, évidemment, ne peut pas faire de miracle.

Les pansements ne suffisent pas

Certains gouvernements, devant l'ampleur de la crise, ont institué des réformes pour freiner la pauvreté de masse, d'une part, le Rmi et la Cmu pour aider les exclus et, d'autre part, la Csg pour freiner le déficit chronique de la Sécurité sociale. Ces deux mesures ne peuvent pas en soi être condamnées vu l'urgence, mais elles n'ont pas vocation, à terme, à répondre au manque de financement que subit la Sécurité sociale. Bien au contraire, elles témoignent d'un glissement interventionniste de l'Etat qui remet en cause ses principes mêmes.

Des mesures drastiques qui creusent le trou des inégalités

Les prestations de la Sécurité sociale ont baissé régulièrement..
L'institution du forfait hospitalier, l'augmentation de la participation forfaitaire à la consultation multipliée par quatre cet été, la pénalisation croissante de ceux qui ne se conforment pas au parcours de

La France bien placée dans le rapport richesse/solidarité/santé

(Comparatif entre la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne)

	France	Allemagne	Royaume Uni
Part du PIB	10,5	10,6	8,1
Montant par hab.	3159	3043	2506
Croissance	3,1	2	4,1
Dépense publique	78,4	76,9	86,3
Espérance de vie	80,3	78,6	77,5
Mortalité infantile	3,9	4,1	5,1

santé, la réduction massive du remboursement des médicaments, autant de signes de la préparation de coupes sombres de plus en plus importantes qui ne répondront pas au problème posé. Au contraire, elles ne feront que l'accroître et une partie de plus en plus importante de la population sera portée à ne se soigner que dans l'urgence, ce dont les médias commencent à faire état, de préférence en hiver. D'autre part, le régime hospitalier a subi, notamment depuis la loi Veil en 1977, un certain nombre de coupes claires liées à une politique qui privilégie les plans d'économie au détriment de la demande.

Pour défendre et pérenniser la Sécurité sociale, la Cgt propose

Au moment où les prévisions comptables pour 2007 laissent prévoir un déficit de 12 milliards d'euros et où le gouvernement s'apprête à accélérer les mesures d'exonération d'un côté et les réductions de dépenses de l'autre, la Sécurité sociale se trouve au bord de l'étranglement politique. Raison de plus pour la défendre.

La Cgt propose une réforme qui assure une logique de financement respectueuse des principes fondateurs tout en l'adaptant aux réalités de notre temps, sans tomber toutefois dans un glossaire de catalogues figés qui sont vite contredits par l'évolution de la situation économique et sociale du pays.

La Sécurité sociale relève de la démocratie sociale et non de la compétence de l'Etat

Dans le droit-fil des propositions qu'elle fait depuis les années 50, elle réaffirme trois principes fondamentaux :

La Sécurité sociale est fondée sur le travail comme facteur constitutif de la vie sociale ;

Les cotisations sociales, qu'elles soient versées par les travailleurs ou les employeurs, constituent un salariat socialisé association assurance et solidarité ;

La Cgt revendique, contrairement aux orientations fortement appuyées par le Medef qui relaie les assureurs privés avides de revanche sur 1945, que soit développée l'association assurance/solidarité. Elle propose de mettre en œuvre une cotisation prélevée dans l'entreprise et non sur le consommateur, en prenant en compte la gestion des entreprises (masse salariale, revenus financiers), ainsi que les différences sectorielles en matière de valeur ajoutée, de la masse salariale. Elle s'oppose à la Tva sociale qui pénalise les plus pauvres et ne fait que réduire le champ nécessaire d'intervention de la Sécurité sociale. Elle propose un élargissement de l'assiette incluant l'intéressement et réduisant les niches sociales. Elle revendique la généralisation de la cotisation patronale. Elle insiste sur la taxation des revenus financiers des entreprises et des opérations spéculatives. Elle propose enfin une réforme qui tienne compte de la mutation du mode de production des richesses. Face au pourrissement de la situation provoqué par des décennies de gestion du « trou », face aux appétits du libéralisme triomphant, la Sécurité sociale est à la croisée des chemins. Le mouvement social se doit de la défendre, parce qu'elle lui appartient. Les salariés peuvent compter sur la Cgt pour les accompagner dans leurs luttes, dans l'unité la plus large des assurés sociaux, salariés, chômeurs et retraités.

BIBLIOGRAPHIE

Jean Duval : *le Mythe du « trou de la Sécu »*, éditons Raisons d'agir, 27, rue Jacob, 75006 Paris, avril 2007.

Numéro spécial *VO Santé*, protection sociale, Nvo, mai 2004.

Le Peuple, 13 septembre 2006 : Sécurité sociale, le financement en débat ! Par Nasser Mansouri-Guilani et Pierre-Yves Chanu.

« 60 regards sur la Sécurité sociale », Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Paris (octobre 2005).

Catalogue de l'exposition « la Sécurité sociale des origines à nos jours » réalisé par le Comité d'histoire de la Sécurité sociale, La Documentation française, Paris (octobre 2005).

La Sécurité sociale, son histoire à travers les textes, tome VI de 1982 à 2005 coordonné par M. Laroque, Comité d'histoire de la Sécurité sociale - Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, Paris (septembre - octobre 2005).

La naissance de la Sécurité sociale par MM. les Professeurs X. Prétot et M. Borgetto, Comité d'histoire de la Sécurité sociale - Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, Paris (second semestre 2005).

« Recueil des écrits de Pierre Laroque » réunis et présentés par S. Grévisse et M. Guillaume (2006).

Édition spéciale, 60e anniversaire de la Sécurité sociale, du Quid 2006 (novembre-décembre 2005).

http://www.securite-sociale.fr/chiffres/ccss/2007/ccss2007.htm

Rapport des comptes de la Sécurité sociale.

Synthèse des prévisions des comptes 2007 de la Sécurité sociale

http://www.securite-sociale.fr/comprendre/dossiers/exocotisations/exonerations.htm

Les exonérations aux cotisations de la Sécurité sociale.

Maresquel, épilogue d'un projet novateur

Le projet de reprise du site de Maresquel, porté par les papetiers licenciés de l'entreprise, a été retoqué par le cabinet d'études « Top Consult ».

David Dugué

La cuve à craie sabotée par les bons soins de la direction.

Destruction de la station thermique par la direction. Elle a appelé ça «démontage».

En 2005, le groupe International Paper avait décidé de la fermeture du site, qui comptait alors 225 salariés. Les salariés refusent alors de laisser disparaître cette papeterie, véritable poumon de l'emploi dans la région, et se lancent dans la bataille.

Rapidement, ils prirent contact avec leurs camarades de l'entreprise de Corbehem, Stora Enzo, qui avaient élaboré un plan de réindustrialisation de leur site autour de la fabrication de papier à base de fibre de chanvre. Ce dernier ne put être mis en place à Corbehem, la direction du groupe finlandais refusant la cession des machines nécessaires à sa réalisation, les deux associations « Chœurs de papetiers » et « Géants de papier solidaires» unirent leurs forces pour mettre en place le « Projet chanvre» à Maresquel.

La volonté des salariés de faire renaitre l'entreprise et donc l'emploi à Maresquel se heurte sans cesse à celle contraire de la direction qui utilisera tous les moyens possibles pour empêcher la relance, allant même jusqu'à saboté, comme la centrale thermique, le matériel par un démontage incessant.

Vendredi 11 mai 2007, après d'âpres négociations, les camarades de Maresquel ont obtenu la signature d'un moratoire entre le préfet du Pas-de-Calais, Pierre de Saintignon, vice-président du Conseil régional Nord / Pas-de-Calais et Pierre Chartrain, Pdg d'Ipsa. Le démantèlement de l'entreprise est donc stoppé en attendant le résultat d'une étude de faisabilité. Cette dernière, financée par la région Nord-Pas-de Calais, devait donc analyser la viabilité du transfert du projet chanvre de Corbehem vers Maresquel.

Pas de congés pour les braves

L'été ne fut pas de tout repos, le cabinet Top Consult menaçant de ne pas rendre l'étude si elle n'était pas réglée par avance, l'agence de développement des Sept Vallées et sa communauté de référence, la communauté de communes Val de Canche et d'Authie, firent donc l'avance des 78 000 € pour la région, démontrant une fois encore la volonté de tous de voir revivre la papeterie.

La direction de celle-ci, International Paper, ne sera pas en reste pour entretenir le suspense. Début août, c'est par la voix de son responsable local que naît l'hypothèse d'un repreneur venu d'une région voisine. Ce nouvel acteur entend développer plusieurs activités de service : centre d'appel, assemblage logistique… qui pourrait générer un cinquantaine d'emplois. Ce projet serait donc le troisième pour le site, après le projet chanvre et celui de plate-forme logistique soutenu par l'ex-député Léonce Deprez.

Le 13 août, le verdict du cabinet d'expertise tombe: le projet chanvre est une bonne idée, mais malheureusement il n'est pas réalisable à Maresquel.

Le projet n'est pas dénué de fondement économique et offre un nouveau débouché très intéressant pour l'agriculture régionale. Il est vrai qu'une fois en pleine charge de production les hectares de chanvre à planter dépasseront la région Nord Pas-de-Calais, avoisinant les 2000 hectares qui permettront d'assurer la production de papier approchant les 100 000 tonnes par an. De plus, le chanvre est une plante renouvelable, sa culture se fait en rotation, il consomme peu d'eau, peu d'énergie, peu d'intrants chimiques et dépollue les sols.

Il y a, malgré tout, des obstacles « immenses » à sa réalisation

En clair, il faudrait investir pour remettre le site aux normes, 21 M€, dont 3 M€ pour la seule centrale thermique, merci qui !

Mais le plus pénalisant c'est qu'il faudrait accepter de perdre près de 20 M€ durant les deux ans où seul du papier bas de gamme aurait été produit en attendant que démarre réellement la production de papier à base de chanvre à l'orée 2010, et cela sans garantie de pérennité. Si l'on ajoute un fonds de roulement nécessaire de 7,5 M€, le coût global de l'opération avoisine les 50 M€, ce qui selon les experts rend totalement impossible la réalisation du projet chanvre à Maresquel.

Une volonté sans limites

Pour les « Chœurs de papetiers», International Paper a supprimé 225 emplois à Maresquel. Le groupe américain a l'engagement moral de contribuer à la création de nouveaux emplois. Le Conseil régional souhaite pour sa part être associé au suivi des engagements pris parl'Ip envers les salariés (plan social) et envers le territoire des sept Vallées (plan de revitalisation).

Sur les 225 salariés licenciés, une trentaine entrent dans un dispositif de mesure d'âge jusqu'à la retraite, une autre trentaine a retrouvé du travail ailleurs, une dizaine ont réussi leur formation de reconversion et, enfin, une dizaine ont créé leur entreprise.

150 salariés restent encore aujourd'hui sans emploi, mais les responsables de l'association vont tenter de remobiliser les élus pour essayer une fois encore de donner une chance au territoire.

La volonté de nos camarades est un élément moteur de notre action, le projet chanvre, véritable chapitre de la charte papetières de la Filpac Cgt, doit être porté, débattu par nos équipes syndicales, et sa faisabilité doit être étudiée, partout où il pourrait être synonyme d'emploi et développement, avec toutes les structures professionnelles et territoriales de la Cgt.

Pluralisme et liberté de la presse

dossier réalisé
par Antoine Peillon

I - Le « rapport Lancelot » Graal ultralibéral de Sarkozy

IL N'ÉTAIT PAS encore élu président. Tout juste candidat, et prêt à tout promettre. Parmi les « propositions » de Nicolas Sarkozy publiées sur le site internet de l'Ump, une véritable perle nous était offerte, en avril 2007, sous le titre « Indépendance et pluralisme de la presse » : « *Il est tout à tait légitime de poser la question du pluralisme des médias au regard de son importance pour le débat démocratique.* (…) *Notre industrie des médias est menacée pour sa part par la révolution numérique et la mondialisation de la culture et de la communication. Elle a donc besoin d'avoir des groupes solides qui la structurent.* (…) *Un rapport a été remis à ce sujet par Alain Lancelot en 2005. Il a ouvert des pistes. Je suis prêt à en reprendre certaines et ferai en sorte que la réflexion se poursuive. Je veux ajouter que je suis préoccupé par les difficultés actuelles de la presse écrite, alors que la qualité, la diversité et l'indépendance de celle-ci constituent des protections absolument déterminantes pour la liberté d'expression et la démocratie. J'entends donc soutenir, par tous les*

Les ciseaux de Dame Censure.

moyens possibles, le secteur de la presse écrite dans les efforts qu'il doit entreprendre pour sortir de la crise qu'il traverse. »

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le candidat du Medef faisait, ici, une belle démonstration de son art de la pose républicaine (« pluralisme », « qualité, diversité et indépendance de la presse », « liberté d'expression », « démocratie »…) et du parler-vrai ultralibéral (« la presse a donc besoin de groupes solides qui la structurent »…). La référence marquée au rapport Lancelot sur la « concentration des médias », remis au gouvernement Villepin en décembre 2005, est, en réalité, une indication particulièrement claire sur la conception du nouveau président de la République quant au pluralisme et à l'indépendance de la presse. En substance : la possession des journaux et autres médias par des groupes industriels ou financiers très puissants est la seule solution véritable pour « sortir (ceux-ci) de la crise » et, donc, pour garantir des « protections absolument déterminantes pour la liberté d'expression ». Qu'on se le dise : le grand capital sera, désormais, le seul garant de la démocratie…

Délire démagogique

Ce n'est pas le professeur Alain Lancelot, ancien directeur de Sciences-Po Paris, entre autres fonctions universitaires et administratives, qui s'offusquera d'une telle « vision ». Son rapport n'assénait-il pas : *« La commission n'a pas vu dans l'état actuel de la concentration dans le domaine des médias une menace directe pour le pluralisme et la diversité. »* Mieux, ne recommandait-il pas, entre autres, de supprimer les seuils de détention capitalistique de journaux ! Il faut

dire que le professeur Lancelot est un champion particulièrement musclé de la démocratie. Dans une impérissable tribune publiée par *Le Figaro*, le 7 avril 2006, en plein mouvement social contre le Cpe, poétiquement titrée *« Lettre aux fanatiques du cortège »*, le professeur de sociologie politique vomissait : *« Le terme de rapport de forces évoque la conduite du violeur. Et ce rapport, que les chefs syndicaux invoquent à l'envi, joue dans la démocratie le même rôle que le viol dans les rapports amoureux.* (…) *S'il y a rapport de forces, (c'est) dans la violence faite aux salariés et aux jeunes qui subissent de plein fouet la confiscation de la rue, la fermeture des lycées et des facultés et la grève scandaleuse des services publics. Et ce rapport de forces là est incompatible avec la démocratie. Car celle-ci ne se mesure pas quoi qu'on en dise à gauche au nombre des braillards qui veulent imposer leurs préférences dans la rue mais au nombre des suffrages, dont l'égalité est protégée par le secret des urnes qui s'expriment lors des élections présidentielle et législatives… »*

On reconnaît là une dialectique démagogique, dont nous savons déjà quelle utilité elle a pour le nouveau gouvernement Sarkozy-Fillon afin d'imposer les mesures « populaires » (sondages à l'appui) du service minimum, de libéralisation des heures supplémentaires, de l'ouverture des commerces le dimanche, etc. Pour en revenir au pluralisme de la presse, le peu chevaleresque Lancelot a, à différentes occasions (notamment lors de l'émission d'Elisabeth Lévy, *« La presse quotidienne peut-elle échapper au règne du marché ? »*, sur France Culture, le 18 février 2006), livré sa conviction intime : *« la presse française ne souffre, en fait, que de la taille trop modeste des groupes qui l'éditent, Lagardère mis à part… »*

Le marché contre le bien public

Il serait naïf de croire que de telles énormités et grossièretés suffisent à disqualifier leur auteur. Car le bas-fond idéologique du rapport Lancelot est bien le Graal ultralibéral de Sarkozy en matière de presse et d'information, comme il l'a d'ailleurs ouvertement affirmé lui-même dans sa propagande électorale et sur France Inter, le 18 avril 2007 : *« Si vous regardez aujourd'hui la presse française, dire qu'il y a une concentration entre quelques grands groupes c'est tout simplement le contraire de la vérité ».* D'ailleurs, après la double profession de foi d'avril 2007, les travaux pratiques n'ont pas tardé. Le 4 juillet, le nouveau Premier ministre, François Fillon, lançait à son tour le refrain : *« C'est normal que des journalistes s'inquiètent pour leur indépendance et qu'ils demandent des garanties, mais le problème de la presse française n'est pas un problème d'indépendance, c'est un problème de capital… »* Ce propos, pâle écho au rapport Lancelot et aux « propositions » de l'ex-candidat Sarkozy, s'adressait à la rédaction (en grève) des *Echos*, afin de les encourager à bénir le rachat de leur journal par Bernard Arnault, citoyen certes particulièrement fortuné, et par ailleurs vieil ami de… Nicolas Sarkozy *(lire notre encadré :* « Les copains du petit Nicolas », *en deuxième partie du dossier).*

On mesure à quel point les fondations républicaines et démocratiques de la presse française, depuis la Libération, sont ainsi volontairement ignorées et, très rapidement, promises à la liquidation. Si le constat que le secteur de l'information indépendante et de qualité est en mal de solidité financière est fait depuis longtemps, et par l'ensemble des partenaires, syndicats autant qu'éditeurs, l'éviction de toute responsabilité des pouvoirs publics représente une rupture historique.

MM. Sarkozy, Fillon, Lancelot et consorts font comme si le rapport de Michel Muller, « Garantir le pluralisme et l'indépendance de la presse quotidienne pour assurer son avenir », adopté à l'unanimité (!) par le Conseil économique et social, en juillet 2005, n'avait pas déjà préconisé des solutions sérieuses au problème de l'assise économique de l'indépendance et du développement de la presse, des solutions faisant appel à la coopération entre éditeurs et aux aides mieux ciblées de l'Etat (société d'investissement, fonds réorienté de soutien au pluralisme, fonds de restructuration du système de distri-

bution), des solutions qui ne soumettent pas l'existence des journaux à la seule loi du marché et de l'oligarchie.

Un nouveau front démocratique

Bien entendu, les membres de la secte du Medef et leur nouveau porte-étendard verront, dans ces remarques, le symptôme d'un étatisme nostalgique, voire d'une volonté passéiste d'entraver la nouvelle liberté (pour tous) de faire fortune et de jouir du pouvoir. Pourtant, c'est d'un journaliste épris de liberté, aujourd'hui « patron » d'un groupe de presse et peu suspect de dérive collectiviste, Bruno Frappat (dans son blog, billet du 30 août), que nous viennent tout dernièrement ces réflexions à la fois ironiques et résistantes : « *Pierre Messmer, mort hier, est salué comme un exemple d'"homme d'Etat". Raymond Barre, décédé la même semaine, a été honoré de la même façon. Tous deux sont loués pour leur "sens de l'Etat". Intéressant et troublant d'entendre ainsi vanter, par de nombreuses bouches, et l'Etat et les hommes qui en eurent le sens. Car on repérerait aisément, dans le chœur des louangeurs, des personnalités qui n'ont cessé, depuis des décennies, de critiquer l'Etat, son poids, son "obésité", son omniprésence et dont les projets politiques visaient (visent encore) à "libérer" la France de l'emprise excessive de l'Etat. Ces hommages funèbres, dont la sincérité serait à mesurer, signifient-ils que parmi nos dirigeants (ou opposants), il en est qu'un remords touche de son aile tardive ? La nostalgie de l'Etat, rempart des faibles contre les lois de la jungle, sous-tend-elle certains discours ? Barre, Messmer, et d'autres, étaient-ils les derniers témoins de ce que fut l'Etat, quand la France n'avait pas honte de l'Etat ? Ou leur mort aidera-t-elle à en retrouver le "sens" ?* »

Soyons certains, en effet, que le sens du bien public, de la démocratie authentique et de la liberté d'informer, opposera bientôt un front de plus en plus large aux appétits égoïstes de quelques grands prédateurs. Les saines réactions, de plus en plus nettes et massives, à la multiplication des graves atteintes à la liberté d'informer, en sont un bon présage.

C'est pourquoi nous en faisons la revue, plus que jamais nécessaire, dans la seconde partie de ce dossier.

II - Chroniques du nouvel absolutisme Censure, ingérence, affairisme : la triade sarkoziste

Chantages, manipulations, copinages… la stratégie médiatique de Nicolas Sarkozy et des patrons de presse qui lui sont inféodés sape les fondements de la démocratie. Jamais, depuis la Libération, des pressions politiques aussi lourdes, aussi brutales, voire menaçantes, ne se sont exercées sur la presse écrite et audiovisuelle française. Les salariés de l'information et de la communication peuvent en témoigner d'expérience. Face à la gravité historique de cette mise en cause de la liberté d'expression et d'information, liberté fondamentale qui est le socle de la démocratie et de la République, nous avons décidé de pointer systématiquement la dérive actuelle de certains médias, avant et, surtout, depuis l'élection présidentielle.

En plein cœur de la campagne présidentielle du printemps dernier, le Syndicat de la presse quotidienne régionale avait pris l'initiative, par la voix de son président, Michel Comboul, qui est aussi président du groupe Nice-Matin (*Nice-Matin*, *Var-Matin* et *Corse-Matin*, possédé alors à 100% par Lagardère, à travers Hachette Filipacchi Médias !), de démentir que son syndicat ait subi des pressions de la part de Nicolas Sarkozy pour ne pas organiser un débat entre Ségolène Royal et François Bayrou, dans un communiqué publié samedi 28 avril et publié le lendemain dans plusieurs titres de province, dont *Nice-Matin* et *Ouest-France*.

Mais, loin de s'en tenir à cette dénégation peu crédible, Michel Comboul avait proféré, à la même occasion, une accusation outrancière à l'encontre de Ségolène Royal : « *Oui, le syndicat a été délibérément l'instrument d'une campagne orchestrée. Non, Madame Royal, il n'y a pas eu de pression de Nicolas Sarkozy. En revanche, il y en a eu de très fortes de votre côté, exercées directement par votre équipe, et aussi par vous-même à travers vos déclarations…* »

N'hésitant pas à ajouter une touche de paranoïa dans cette diatribe partisane, Michel Comboul précisait encore : « *Une formidable machine à désinformer s'est alors mise en marche.* (…) *Nous cédions aux pressions.* (…) *La virulence de ces attaques a été très relayée, il faut le dire, de l'intérieur même du syndicat* » car le Spqr « *n'est pas comme on voudrait le faire croire monolithique et à droite exclusivement.* »

On notera, au passage, que cette dernière phrase vaut, tout de même, un aveu on ne peut plus net quant à la dominante politique du Spqr.

Manipulation et désinformation à *Nice-Matin*

Cet épisode grand-guignolesque de l'influence toujours plus lourde de Nicolas Sarkozy sur la presse fut, en réalité, un pas important vers le contrôle systématique, antidémocratique, des moyens d'information français. D'autant que son acteur principal, Michel Comboul, pur produit de la droite niçoise la plus dure et féal d'Arnaud Lagardère, était alors aussi le coauteur (en tant que directeur de la publication) d'une des plus sales malversations médiatiques de ces dernières années. En effet, le PDG de *Nice-Matin*, par ailleurs président du Spqr, n'avait pas hésité à utiliser son quotidien amiral dans le combat de ses « amis » contre Eric de Montgolfier, rigoureux procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Nice, quitte à couvrir une mise en scène journalistique scandaleuse sur un soi-disant trafic d'armes de guerre à Nice.

Le 15 février 2007, la une de *Nice-Matin* révélait, photos d'hommes sans visages lourdement armés de pistolets-mitrailleurs (un Uzi et un Kalachnikov) à l'appui : « *Acheter des armes à Nice ? C'est très facile !* » Dans les pages intérieures, parmi plusieurs articles, une enquête dite « de terrain » racontait com-

Les copains du petit Nicolas

Le soir de son élection, Nicolas Sarkozy fête sa victoire au Fouquet's (Champs-Elysées, Paris) avec la fine fleur du patronat médiatique (Bernard Arnault, Martin Bouygues, Serge Dassault, Alain Minc, François Pinault ou Albert Frère, actionnaire de M6). Dans la semaine qui suit, il part se reposer sur le yacht de Vincent Bolloré. Les présentations s'imposent…

Bernard Arnault, témoin du mariage de Nicolas et de Cécilia Sarkozy, propriétaire du quotidien économique *la Tribune*, de Radio-Classique... Pendant la campagne présidentielle, la direction de *la Tribune* a fait sauter un sondage qui plaçait Ségolène Royal devant Nicolas Sarkozy en matière sociale et économique. Aujourd'hui, Arnault, principal actionnaire du groupe de luxe LVMH, est candidat à l'achat du quotidien *les Echos*.

Vincent Bolloré a organisé l'escapade maltaise du tout nouveau président sur son yacht personnel. Il est propriétaire de la chaîne Direct 8, des quotidiens gratuits *Direct Soir* et *Matin Plus*, du groupe publicitaire Havas... Ses relations avec le petit Nicolas datent de vingt-cinq ans. Certes, il y a eu une brouille, à la suite d'un raid, en 1997, de Bolloré sur le groupe de Martin Bouygues, le meilleur ami de Sarkozy. Mais, en 2004, c'est la grande réconciliation et la Légion d'honneur pour Bolloré. Tout ce beau monde sera d'ailleurs au Fouquet's pour fêter une bataille électorale bien menée que Nicolas Sarkozy terminera à bord du *Paloma*, le yacht maltais de Bolloré.

Martin Bouygues, autre témoin de mariage de Nicolas et de Cécilia, parrain de leur fils. Le groupe Bouygues est l'opérateur de TF 1 et de ses filiales : LCI, TV Breizh..., et possède des participations importantes dans le quotidien gratuit *Metro*, TMC ou le groupe AB (RTL 9, NT 1, XXL...). Martin Bouygues a d'abord apprécié Sarkozy comme maire de sa ville, Neuilly, puis comme ministre de la Communication, régulateur de TF 1. Sarkozy, en tant qu'avocat d'affaires, a négocié avec Vincent Bolloré son retrait du groupe Bouygues. Il vient d'engager à la direction générale de TF 1 le directeur adjoint de campagne du président, Laurent Solly.

Serge Dassault, sénateur UMP de l'Essonne, propriétaire du *Figaro*, est un soutien sans faille du nouveau président. Arnaud Lagardère (on ne présente plus…).

Pour en savoir (beaucoup) plus : Marie Bénilde, « M. Sarkozy déjà couronné par les oligarques des médias ? », *le Monde diplomatique*, septembre 2006 : http://www.monde-diplomatique.fr/2006/09/BENILDE/13928

ment un journaliste du quotidien avait (presque) réussi à acheter une arme de guerre à des trafiquants locaux. Moins d'un mois après, le 10 avril, Michel Comboul prenait la plume pour protester contre l'audition par la police, fin mars, de l'auteur de l'article sur les armes et du rédacteur en chef de son journal, estimant que « *la justice avait outrepassé ses droits* ».

Heureusement, deux jours plus tard, le procureur de la République, ainsi mis en cause, apportait toute la lumière nécessaire dans les colonnes de *Nice-Matin*, par l'exercice de son droit de rectification : « *Vous vous inquiétez de l'enquête que j'ai ordonnée lors de la parution d'un article publié le 15 février dernier avec pour titre* "des Kalachnikovs qui se vendent à Nice sous le manteau", *illustré, à la "une", par une photographie surmontée d'un titre évocateur :* "Acheter des armes de guerre à Nice ? C'est très facile !" *De telles indications ne pouvaient que me conduire à des vérifications sur la réalité de la situation ainsi révélée et potentiellement dangereuse. Tel fut donc initialement l'unique objet de cette enquête. Puis, au cours de celle-ci, l'audition d'un armurier dont le nom est cité dans l'article, ce qui dispensait d'avoir à l'identifier, a révélé que la photographie publiée comme illustration, rendant cet article crédible, n'était que le fruit d'une mise en scène. Les personnes y figurant, le visage dissimulé, n'étaient nullement des vendeurs d'armes de guerre, l'un n'était autre que l'auteur de l'article, le second un fonctionnaire de police. Les armes, d'ailleurs neutralisées, avaient été prêtées par des armuriers locaux…* »

Sonnante « fraternité » Lagardère-Sarkozy

En conclusion de sa rectification, Eric de Montgolfier rappelait à Michel Comboul la « *responsabilité de ceux qui confondent la liberté et la licence* », puis affirmait n'avoir pas outrepassé ses attributions « *en cherchant à* (s')*assurer que les faits relatés par* (le) *journal étaient exacts, éventuellement pour les établir et les réprimer le cas échéant* » et « *en demandant des comptes à ceux qui avaient cru pouvoir user d'un stratagème pour étayer un article propre à inquiéter l'opinion publique* ». En l'occurrence, le terme de « stratagème » est encore bien charitable vis-à-vis d'une pure et simple manipulation de désinformation visant à terroriser le public du sud-est de la France, manipulation entièrement couverte par le président du Spqr. Pour achever de décrédibiliser la dénégation douteuse du président plus que douteux du Spqr, quant aux pressions de Nicolas Sarkozy sur son syndicat afin d'empêcher le débat entre Ségolène Royal et François Bayrou devant les micros et les plumes de la presse quotidienne régionale, rappelons que Jacques Camus, responsable de la commission information du Spqr, avait lui aussi démenti avoir subi des pressions de la part de l'entourage de Nicolas Sarkozy pour enterrer le débat. « Indépendance ! », voici le mot d'ordre. Mais rappelons aussi que c'était le même Jacques Camus qui n'avait pas hésité à organiser, sur ordre de Nicolas Sarkozy, une interview prétendument « exclusive » (*Libération* avait réussi à griller le scoop, la veille de sa publication par ses confrères régionaux) pour annoncer sa candidature à l'élection présidentielle, le 29 novembre 2006. Le Spqr avait alors convoqué cinq journalistes chargés de recueillir la déclaration de candidature au siège de l'Ump. L'interview avait alors été adressée à toute la presse régionale (une soixantaine de quotidiens régionaux et départementaux) avec impératif de publication. « Indépendance ! », vraiment ?

D'ailleurs, le 27 avril 2007, sur les ondes de RTL, François Bayrou formulait une grave accusation à l'encontre de Nicolas Sarkozy : celle d'avoir fait pression sur la direction de Canal + pour empêcher son débat avec Ségolène Royal. Le candidat centriste allait même au-delà, accusant plus généralement le candidat UMP de « verrouillage de l'information ». Avant d'ajouter durement : « *Lorsque j'ai tenu une conférence de presse mercredi, j'ai parlé de la part de Nicolas Sarkozy d'intimidation et de menace. C'est exactement là qu'on en est.* » Lors de la campagne présidentielle, il était donc malheureusement inévitable de douter de l'indépendance de la presse française vis-à-vis du candidat de l'Ump. Les « amitiés » médiatiques de Nicolas Sarkozy font, en effet, peser une lourde menace sur l'indépendance

de 90% des journaux diffusés en France. Au centre de la galaxie (où TF1, chaîne de Martin Bouygues, parrain du fils de Nicolas Sarkozy, Louis, supplante largement *le Figaro*, propriété du redevable Serge Dassault), le groupe Lagardère contrôle trois branches d'activités essentielles à la démocratie : l'édition (Hachette Livre), la distribution (HDS avec Relay, Virgin) et la presse. Cette dernière branche du groupe, structurée sous la bannière « Lagardère Active Media », est née du regroupement en janvier 2007 de l'audiovisuel (Europe 1, Europe 2, RFM et 17 radios à l'étranger ; 11 chaînes TV comme MCM, Canal J, Gulli, Europe 2 TV, Mezzo et 34% de CanalSat), de la presse magazine (259 titres dans 41 pays, dont *Elle, Paris Match, le Journal du dimanche, Première, Isa, Choc, Public, Version Femina, TV Hebdo*..., soit plus de 1 milliard d'exemplaires tirés par an) et des activités internet du groupe.

Dans la presse quotidienne, Lagardère contrôlait, jusqu'à fin août, *Corse-Matin, la Provence, Nice-Matin et Var-Matin*. Le groupe détient 20% de *l'Alsace*, 15% de *la Dépêche du Midi* et 5,4% du *Monde*. Lagardère détient aussi une participation de 25% dans les Éditions Philippe Amaury (*le Parisien, l'Équipe*). Hachette Filipacchi Médias détient 42% du groupe Marie Claire (*Marie Claire, Marie Claire Maison, Cosmopolitan, Cuisines et Vins de France, Avantages, Marie Claire Idées, Famili, Marie France, 100 Idées Jardin*), qui est contrôlé par la famille Prouvost à 58%.

Or, il n'est pas besoin d'être voyant extralucide pour savoir à quel point Arnaud Lagardère mobilise ses organes de presse en faveur de Nicolas Sarkozy. Le limogeage du directeur de la rédaction de *Paris Match*, Alain Genestar, qui avait publié les photos d'une aventure extra-conjugale de Cécilia Sarkozy, en est un des symboles. Il faut dire que Lagardère doit à Sarkozy le règlement, en 2004, du périlleux conflit d'héritage qui l'opposait à sa belle-mère, Betty, lorsque l'homme politique et ancien avocat d'affaires avait, en tant que ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, la haute main sur l'administration fiscale. *« On signe ton truc fiscal et on passe à autre chose »*, aurait dit le ministre, sitôt nommé à Bercy.

En avril 2005, le président de l'Ump fut, en conséquence, l'invité d'honneur d'un séminaire du groupe Lagardère à Deauville. L'héritier Arnaud le présenta *« non pas comme un ami, mais comme un frère »*. Un mois plus tard, le patron du principal groupe de presse et d'édition français affichait son amitié en participant à un meeting de Nicolas Sarkozy en faveur du « Oui » au projet de Constitution européenne. Arnaud Lagardère dévoila ce soir-là la nature de son engagement : « *Quand il y a un but à marquer, je préfère être dans l'équipe que dans les vestiaires.* » Mais, au fait, de quel jeu s'agit-il ?

« Un problème républicain »

Pour les salariés du secteur de l'information et de la communication, qui sont avant tout des citoyens, il ne s'agit évidemment pas d'un « jeu » ! Au contraire, c'est bien des fondements démocratiques de la République qu'il est désormais question. Tentative pitoyable d'empêcher un débat entre deux personnalités politiques massivement légitimées par le premier tour de l'élection présidentielle ; faux procès d'influence fait à la première victime de cette tentative de censure ; dérapages déontologiques parfaitement calculés d'une presse régionale aux ordres des propagandistes de la peur ; parrainages, amitiés intéressées et intérêts croisés entre Nicolas Sarkozy et les plus grands patrons des médias ; concentrations favorisées… Le cocktail politico-médiatique français est explosif ! Parmi les candidats concurrents de Nicolas Sarkozy, François Bayrou, président de l'Udf, a été le premier à dénoncer publiquement le risque. Interrogé en direct par Claire Chazal, sur TF1, le 2 septembre 2006, à 20 heures, il a ainsi mis en cause la très grande proximité entre Martin Bouygues et Nicolas Sarkozy : *« Ce qui est frappant, c'est que depuis des mois il y a une orchestration médiatique pour essayer de faire croire aux Français que le choix est joué à l'avance.* (…) *Il faut être ferme en rappelant la proximité qui est la sienne* (celle de Sarkozy) *avec des responsables économiques extrêmement puissants. C'est une proximité qui est affichée, assumée, et même étalée dans les journaux comme vous le savez. Je considère pour moi que l'argent et la politique doivent être séparés. Je considère que l'un ne doit pas avoir barre sur l'autre. Notamment lorsque ces puissances économiques détiennent de très grands médias.* (…) *Je puis vous assurer qu'il y a un problème républicain dès l'instant que de très gros intérêts financiers, industriels, sont liés à de très gros intérêts médiatiques, et sont en liaison intime avec l'Etat. »*

Quant à Ségolène Royal, il lui a fallu plus de temps pour en arriver aux mêmes conclusions. Elle a en effet attendu le vendredi 4 mai, au micro de RTL, pour critiquer vivement certains médias dont la couverture de la campagne présidentielle était influencée par les liens de leurs dirigeants avec Nicolas Sarkozy. La candidate socialiste citait alors la chaîne d'information LCI, filiale de TF1 (groupe Bouygues) et le groupe Lagardère. « Je crois qu'à un certain moment il faut dire les choses telles qu'elles sont et on sait parfaitement qu'il y a des liens très étroits entre les groupes financiers, les groupes médiatiques et le candidat de l'Ump qui est aussi le candidat du Medef. Toutes les entreprises du CAC 40 ont soutenu le candidat de l'Ump », avait-elle alors déclaré.

La vie du prince

Mais, depuis l'élection du 6 mai, les relations entre Nicolas Sarkozy et les médias sont devenues plus poreuses encore. Ainsi, l'industriel Vincent Bolloré assure, vendredi 11 mai, dans un entretien au *Parisien/Aujourd'hui en France*, qu'il a *« pris personnellement en charge l'ensemble des frais »* des vacances de Nicolas Sarkozy. Lundi 7 mai, lendemain de son élection, le nouveau président s'était effectivement rendu en avion privé, propriété de Bolloré, à Malte, pour passer trois jours sur un yacht luxueux appartenant aussi à l'homme d'affaires milliardaire. Or Vincent Bolloré contrôle la Société française de production (Sfp) qui bénéficie de commandes publiques, relèvent, le 10 mai, les journalistes et techniciens Cgt de France 3 (Snj-Cgt et Snrt-Cgt). La Cgt de France 3 rappelle les propos de Nicolas Sarkozy, selon lesquels Vincent Bolloré n'a pas de relations commerciales avec l'Etat, et souligne que l'industriel a racheté, *« au quinzième de sa valeur »*, la SFP, *« ex-entreprise publique et actuel fleuron de son empire médiatique »*.

La première affaire de censure présidentielle a eu lieu dès le 13 mai, au *Journal du dimanche* (Lagardère), où un article qui révélait que Cécilia Sarkozy n'avait pas voté au second tour

Liberté de la presse : une histoire républicaine

24 août 1789 : L'article 11 de la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » affirme : « *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement* (...) ».

Juillet 1830 : Les « ordonnances scélérates » de Charles X déclenchent la révolution. Désapprouvé par les élections qui se sont tenues en juillet, Charles X refuse de se soumettre et décide d'affirmer son pouvoir. Sur les conseils de Polignac, et selon l'article 14 de la Charte, il rédige quatre ordonnances. La première abolit la liberté de la presse en rétablissant la censure et l'autorisation préalable. La deuxième et la quatrième s'attaquent directement aux députés en proclamant la dissolution de la Chambre élue il y a moins d'un mois et en fixant la date des nouvelles élections. La troisième réforme le cens électoral pour exclure la bourgeoisie du suffrage. Le 27 juillet, à la suite de la saisie des presses de quatre journaux (*le National, le Temps, le Globe, le Journal du Commerce*) qui ont paru sans autorisation du gouvernement, la résistance des ouvriers typographes et imprimeurs déclenche l'insurrection parisienne dite des « Trois Glorieuses » contre les ordonnances. Moins de dix jours après la publication de ces ordonnances, Charles X est contraint d'abdiquer.

29 juillet 1881 : Loi sur la liberté de la presse. La IIIe République vote la loi sur la liberté de la presse, dont l'article premier affirme : « *L'imprimerie et la librairie sont libres* ».

est passé à la trappe. A la conférence de rédaction du samedi, lorsque le sujet a été annoncé, le directeur de la rédaction, Jacques Espérandieu, a lourdement insisté pour que Cécilia Sarkozy soit appelée afin de donner sa version. Plusieurs coups de fil ont été passés, dont un à Cécilia Sarkozy et l'autre à Franck Louvrier, conseiller en communication du président. Aucun des deux n'a répondu, mais c'est Arnaud Lagardère en personne qui a appelé Jacques Espérandieu et l'a sommé de ne pas publier l'article. Les journalistes du Jdd ont adressé, le mardi 15 mai, une lettre ouverte à Arnaud Lagardère : « *Vous êtes intervenu samedi auprès de la direction de la rédaction pour que cet article ne soit pas publié. Nous estimons qu'il s'agit là d'une censure inacceptable, contraire à la liberté de la presse. Vos relations privilégiées avec Nicolas Sarkozy ne sauraient nous contraindre à renoncer une nouvelle fois aux exigences de notre métier. La rédaction du Jdd, indépendante, revendique le droit de refuser toute subordination qui voudrait la priver de son devoir d'informer.* »

Plusieurs syndicats de journalistes ont aussi dénoncé, le même jour, cette « censure », les sections Snj-Cgt et l'Usj-Cfdt du groupe Hachette-Lagardère parlant d'une « *nouvelle ingérence de la direction du groupe Lagardère* ». Le soir même, les sociétés de journalistes des grands titres du groupe Lagardère se déclaraient « solidaires » de celle du *JDD* et ont demandé à Arnaud Lagardère de garantir l'indépendance des journalistes. Et dans sa livraison du lendemain, *le Canard enchaîné* revient aussi sur cette affaire et rapporte l'échange téléphonique qui aurait eu lieu entre Arnaud Lagardère et Jacques Espérandieu. « *Cécilia ne va pas très fort en ce moment, elle va très mal prendre cet article, il ne faut pas le passer* », aurait dit Arnaud Lagardère, cité par *le Canard*.

Garde rapprochée

Mais tout va très vite, à la Cour de l'Elysée. Le 17 mai, trois nominations sont annoncées. Myriam Lévy, du *Figaro*, qui a suivi toute la campagne de Ségolène Royal, se retrouve conseillère en communication de François Fillon à Matignon. Catherine Pégard, du *Point*, qui avait couvert la campagne de Nicolas Sarkozy, est propulsée conseillère du nouveau président… Enfin, l'Elysée place l'ex-directeur de campagne adjoint de Sarkozy, Laurent Solly, à la direction générale de TF1 (31,6 % de parts d'audience, en 2006). Le nouveau patron de TF1, Nonce Paolini, qui prend les manettes cette semaine-là, tente de résister. Du coup, c'est l'Elysée qui annonce la nomination de Solly, qui sera effective le 22 juin suivant !

La Cgt a aussitôt dénoncé « *le cynisme absolu* » de Nicolas Sarkozy et déploré une « *démarche scandaleuse quelques jours seulement après son élection* ». « *Le geste est culotté et violent* », a déclaré notre camarade Jean-François Pujol qui dit craindre pour la démocratie. De son côté, la Cfdt de la Communication et de la Culture a parlé d'une « *nouvelle ère étouffante* » pour l'information. Son secrétaire général adjoint, Philippe Debruyne, commentait : « *L'affaire Solly est particulière, caricaturale et exacerbée* », dénonçant « *toutes ces amitiés qui se font désormais d'une manière totalement décomplexée et au grand jour* ».

Le 22 mai, le Parti socialiste avait déploré une « *collusion complètement indécente* ».

Le Parti communiste ajoutait : « *Avec Nicolas Sarkozy, tout devient effectivement possible, y compris de nommer son directeur de campagne à la direction de la chaîne de télévision la plus regardée. La toile du président de la République ne se tisse plus dans l'ombre, son réseau, notamment au sein des grands moyens d'information, se construit désormais au grand jour. Ainsi va l'indépendance des médias selon Nicolas Sarkozy, tel un mercato orchestré par une présidence totalement décomplexée, au fort relent berlusconien, qui se fixe l'objectif, facilité par la concentration des groupes de communication, d'anesthésier l'opinion publique en contrôlant les grands moyens d'information.* »

Enfin, dans un communiqué, la Lcr condamnait elle aussi des « *pratiques berlusconiennes qui mettent en danger la liberté de la presse et l'indépendance des médias* ».

Dès lors, étant donné la gravité des faits, la gauche n'était plus seule à protester. Ainsi, François Bayrou réitérait le 24 mai, lors d'un meeting, ses attaques contre la proximité entre Nicolas Sarkozy et son gouvernement avec « *de grands groupes industriels* » et « *les plus grands groupes de médias* », précisant : « *La nomination à la tête de TF1, annoncée par l'Elysée,*

et non pas par l'entreprise, de l'un des plus proches collaborateurs de Nicolas Sarkozy, sans aucune expérience préalable dans l'audiovisuel, c'est une illustration de plus de ce mouvement qui est en cours, au vu et au su de tout le monde. C'est une question pour les démocrates, pour les libéraux. Si nous ne parlons pas pour défendre le droit des citoyens au pluralisme, qui le fera ? Nous voulons une presse, des radios et des télévisions libres, non inféodées ! »

Censures incessantes

Mais le train fou est lancé, à un rythme infernal. Le 29 mai, la société des journalistes (Sdj) de *Paris Match*, du groupe Lagardère dénonçait, à son tour, des pressions exercées par le garde des Sceaux, Rachida Dati, pour empêcher la publication de photos de son enfance.

« Dans un contexte d'insécurité où des journalistes sont incités au départ, la direction de notre rédaction ainsi que la direction générale de Lagardère Interactive ont choisi de céder », déplore la Sdj. Les photographies finalement publiées seront *« celles sélectionnées par la chancellerie »*, précise la Sdj, qui ajoute que sa demande de rendez-vous avec l'actionnaire majoritaire *« afin de garantir l'indépendance éditoriale »* est pour l'instant restée lettre morte.

Aussi, dans une tribune commune publiée dans *le Monde* daté de 5 juin, trois syndicats de journalistes – Cgt, Cfdt et Snj – appelaient employeurs, salariés et élus à la vigilance face aux menaces qui pèsent sur la profession et la liberté de la presse en France. Plusieurs « événements récents » ont mis en évidence les *« liens que les patrons des médias dominants entretiennent avec le président Sarkozy »*, s'inquiétaient les syndicats.

La veille, la direction de Bolloré Média avait reconnu avoir refusé de publier dans le quotidien gratuit *Matin Plus* un article sur les déboires de musiciens roms avec la police de l'aéroport de Roissy, estimant que cet article était *« extrêmement désagréable pour la France »*.

Garant d'une démocratie impartiale ?

Dans son édition du 27 juin, *le Canard enchaîné* revenait sur la première liste de personnalités qui avaient signé la pétition pour l'indépendance des *Echos* et révélait que certains ministres n'ont pu y figurer, après une « consigne de Matignon ». Ainsi, selon l'hebdomadaire satirique, le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, Martin Hirsch, avait signé le texte avant de faire retirer son nom, sur ordre de Matignon.

Le Canard enchaîné précisait qu'il n'est pas le seul à avoir dû renoncer. Le secrétaire d'Etat chargé des Entreprises et du Commerce extérieur Hervé Novelli, mais aussi le secrétaire général délégué de l'Ump, Patrick Devedjian, l'autre tête de la direction de l'Ump Jean-Pierre Raffarin, ou le nouveau président de l'Assemblée nationale Bernard Accoyer, ont également abdiqué. Absent des kiosques à deux reprises pour cause de grève, le quotidien économique *les Echos* avait consacré des pages, à plusieurs reprises, à la situation du journal dont le propriétaire, le groupe britannique Pearson, envisage la vente à Bernard Arnault, patron de LVMH et proche de Nicolas Sarkozy.

Le même jour, le Forum permanent des sociétés de journalistes, qui fédère les Sdj de 27 médias, adressait une lettre au président *« en tant que garant d'une démocratie impartiale »* dont *« le pluralisme, garantie de l'honnêteté de l'information, est un élément essentiel »*.

« *Malheureusement, les atteintes à l'indépendance des rédactions se sont multipliées ces derniers temps. Pressions, censures, conséquence le plus souvent d'une concentration excessive, mais aussi perquisitions contraires au droit européen, la liste est longue* », écrit le Forum.

Il n'empêche, rien n'arrête la conquête médiatique des amis du président. Vincent Bolloré déclare le 28 juin, lendemain de l'adresse du Forum des Sdj (est-ce un pied de nez ?), qu'il étudiera un rachat de *la Tribune* en cas de mise en vente du quotidien économique par son propriétaire actuel, Bernard Arnault. Action, réaction ! « *La liberté de la presse est en danger* », s'exclame l'ensemble des syndicats de journalistes, le 13 juillet, dans une tribune parue dans *l'Humanité* et qui dénonce *« l'accumulation de faits alarmants qui représentent une menace fondamentale pour l'indépendance et le pluralisme de l'information en France »*. Dernier exemple en date, relèvent les syndicats, *les Echos* et *la Tribune* sont *« transformés en enjeux d'une vaste partie de Monopoly entre les propriétaires des groupes de médias, qui affichent sans complexe leurs liens avec le pouvoir »*.

L'information en coupe réglée

Mais le feuilleton continue et les patrons de presse, grands féodaux inféodés, affichent, de plus en plus effrontément, leur toute-puissance. *« Un actionnaire a le droit d'avoir un regard sur son journal »*, notamment sur son *« orientation politique »*, a lâché Serge Dassault, propriétaire du *Figaro*, le 16 août. Réagissant, sur la radio BFM, à l'opposition de la rédaction des *Echos* à un rachat éventuel par LVMH, il a brutalement déclaré : « *Il y a une chose que les journalistes oublient, c'est que quand quelqu'un met de l'argent* (dans un journal) *ce n'est quand même pas pour laisser faire n'importe quoi. Le propriétaire, comme l'actionnaire, a quand même le droit d'avoir un regard sur ce qui se passe, ne serait-ce que sur sa rentabilité et sur son orientation politique.* » Tout est dit !

Et puisqu'il n'est plus question de se gêner, Vincent Bolloré va, quant à lui, siéger au conseil d'administration de Médiamétrie, a indiqué, le 17 août, l'institut interprofessionnel chargé de mesurer les audiences de la télévision, de la radio et l'internet. Vincent Bolloré, principal actionnaire et président du groupe publicitaire Havas, siégera en tant que représentant de Havas. Mais il est également propriétaire de la chaîne Direct 8, disponible sur la télévision numérique terrestre (Tnt) gratuite. C'est la première fois qu'un patron opérateur à la fois dans la publicité et la télévision siégera, dès le 3 octobre, au conseil d'administration de Médiamétrie, accédant au statut, inédit dans le secteur, de juge et partie. Mais les affaires sont les affaires, et, en attendant la dépénalisation de toutes leurs dérives, les grands « entrepreneurs » de l'ère Sarkozy sont visiblement décidés de ne plus respecter aucune des règles déontologiques qui régulaient, jusqu'ici, l'espace public de l'information.

AUDIENS

le groupe de protection sociale pour
l'audiovisuel,
la communication,
la presse,
et le spectacle.

Professionnels de la presse :

à vos côtés tout au long de votre vie

santé, retraite, prévoyance,
épargne, logement, action sociale

Pour en savoir plus : **0811 65 50 50***

* Prix d'un appel local

www.audiens.org

encart projet fØdØral.qxd 05/09/2007 12:10 Page 1

fipdacgt

6e congrès

5-8 novembre 2007

Lille

Projet fédéral

Nouveaux défis
Nouveaux espaces
Nouveaux espoirs

Préambule

Une fédération existe de par la volonté de ses syndicats

La Fédération est considérée par la Cgt comme l'une de ses «*organisations fondamentales**».
Pour la confédération, «*la fédération impulse et coordonne l'activité syndicale et revendicative, la prise en compte des questions liées à sa ou ses branches professionnelles, le développement de la Cgt. Elle prend, en fonction des situations, toutes les initiatives d'action nécessaires. Sa direction représente et défend les intérêts de ses membres, auprès des pouvoirs publics, des organisations patronales, des associations et autres institutions nationales et internationales**».

Régie par ses statuts, la Fédération, parce qu'elle incarne l'alliance des syndicats de ses différentes branches professionnelles, rend compte de l'évolution des métiers, des processus de fabrication, s'efforce d'anticiper les restructurations capitalistiques et leurs conséquences sociales et professionnelles, et constitue par elle-même un collectif vivant de veille permanente sur les modifications et changements intervenant dans ses champs professionnels.
Elle représente un lieu unique d'échanges, de confrontation des expériences et des analyses sur les secteurs professionnels qui constituent son domaine d'intervention et de réflexion. Elle alimente de façon continue la réflexion confédérale.
La Fédération est garante du pacte syndical de solidarité et du principe d'unité qui lient les syndicats qui la composent. En ce sens, elle intervient pour favoriser, valoriser, privilégier les convergences vers des actions communes pour atteindre les objectifs revendicatifs qui sont les siens et qui sont la résultante commune aux perspectives de ses syndicats.

* statuts confédéraux

Partie 1
Le syndicalisme, ça sert à revendiquer

1-1 **1. Le secteur de la communication est en expansion, pas en voie de disparition.**

L'activité industrielle de la communication tient une place centrale dans le pays, bien au-delà de l'importance de son salariat (700 000), qui rencontre de multiples changements dans lesquels les délocalisations jouent un rôle mineur. La filière papetière en fait partie intégrante. Cette activité est affectée par :

☞ la globalisation de son économie,
☞ la marche ultrarapide à la numérisation,
☞ un Etat qui met son intervention au service du marché.

1-2 Presse, publicité, édition, papier, industries graphiques, autant de secteurs de cette activité industrielle où la question majeure n'est pas la disparition mais le bouleversement du modèle économique et les changements des procès de fabrication. Le problème majeur posé au syndicalisme, et à la Filpac-Cgt en particulier, relève de la tentative du patronat de mise en concurrence des salariés, de resélectionner la main-d'œuvre en se débarrassant des collectifs solidaires de travail et de leurs organisations syndicales.

1-3 **Globalisation ?**

L'extension des critères libéraux à la planète entière (la mondialisation libérale) opère des ruptures historiques dans les rapports sociaux, dans les manières de gérer des industries à l'histoire longue, dans les caractères nationaux longtemps conservés de ces diverses activités. Les groupes constitués dans le papier, ceux créés dans la publicité et la presse, ceux à venir dans l'industrie graphique relèvent de stratégies qui dépassent le périmètre national, voire continental. Au capitalisme patrimonial, aux groupes de taille nationale, se sont substitués des états-majors locaux de firmes capitalistiques internationales, dont les compteurs et la manière de voir sont bloqués sur les chiffres de la rentabilité. Si bien que, face aux opérations de Quebecor ou d'International Paper, de Lagardère ou de Prisma Presse et Springer, parmi de multiples exemples, la dimension internationale de la lutte apparaît d'emblée, et avec elle la nécessité pour le syndicalisme d'acquérir cette dimension pratique.

1-4 **La répartition des richesses produites ?**

En faveur du capital, donc au détriment du travail ! Ce phénomène est perceptible par les super bénéfices annoncés par les sociétés du CAC 40. Mais il apparaît tout autant dans la façon dont les investissements sont réalisés dans le secteur de la communication, industrie papetière comprise. Les capitaux servent à la rentabilisation des sociétés existantes au moyen d'une réorganisation désormais permanente, qui cible la réduction de l'emploi et de la masse salariale.

1-5 Les investissements peuvent alors se tourner vers la construction de nouveaux outils de production qui utilisent la numérisation générale comme couverture technique. L'un des facteurs déterminants de ces restructurations, commun à tous les aspects de la communication, presse comprise, c'est la généralisation planétaire de la concurrence, et de ce fait l'utilisation patronale de la mise en concurrence des processus de fabrication et des salariés qui les mettent en œuvre.

1-6 Le repli à l'entreprise, ou sur une seule catégorie, quand le sort de cette entreprise dépend d'états-majors de groupes, souvent basés dans un autre pays ou sur un autre continent, est un poison, dont l'antidote est l'action collective.

1-7 **Le libéralisme ? Une stratégie capitaliste de tensions.**

Le salariat de la communication a du mal à

émerger comme tel, car plusieurs de ces secteurs apparaissent en crise. Cette crise prend des aspects divers, parmi lesquels la fragmentation de ce salariat, qui subit en son sein des tensions importantes. Les plus anciens espèrent quitter dans les conditions les meilleures un monde salarié qu'ils perçoivent comme dégradé, les plus jeunes sont tenus à l'inverse de se battre pour demeurer à l'entreprise. La tension majeure consiste à imposer à ce salariat de la communication des conditions en recul pour prix de son accès aux nouveaux outils et aux nouveaux métiers. S'ajoute à cela une tension sociale évidente, qui provient de la volonté patronale de promouvoir la précarité comme l'état naturel du salariat. La pression est énorme qui pèse sur les nouveaux salariés, auxquels le patronat veut imposer une négociation individuelle, isolée, du contrat de travail.

1-8 **Numérisation ?**

La dématérialisation permet de dépasser le support papier comme vecteur unique de la communication dans les entreprises d'information écrite (publications sur Internet, ses sites, ses blogs, sur téléphones mobiles, e-papers, e-books, etc.). Le phénomène a commencé depuis longtemps, notamment dans l'administration d'Etat (Journal officiel, formulaires légaux, déclarations d'impôt, législation - lois et décrets, codes…). Elle redistribue les cartes dans le domaine de la communication. De nouveaux lieux de traitement de l'information et de la communication sont créés, qui prennent leur place à côté des anciens tout en les modifiant.

1-9 De nouveaux outils de réalisation sont mis en place, et avec eux de nouveaux récepteurs de cette information. Si le patronat prend prétexte de cette révolution numérique pour exiger de nouvelles réductions de la masse salariale, la démultiplication des effets de la numérisation offre de nouvelles possibilités d'intervention et de développement de notre organisation syndicale. La marche au numérique, pas plus que les différentes vagues de l'informatisation, n'emprunte une voie unique, royale, comme une espèce de point de passage obligé, surdéterminé par les « impératifs » techniques. Cette numérisation se met en place dans un contexte économique dominé par la recherche effrénée de profits immédiats. Comment expliquer, sinon, que tant de capitaux se déversent dans le secteur de la communication, tous supports confondus, si une telle activité n'était pas raisonnablement porteuse de grandes espérances de profit ?

1-10 **Des pouvoirs publics dévoués au marché ?**

L'intervention de l'Etat existe bien, malgré ce que prétend le dogme libéral. Mais elle se concentre sur une problématique unique : faciliter le retour sur investissement, aider à la moisson des gains de productivité, assurer aux investisseurs une aide à la diminution de la masse salariale, réduire la législation sociale en matière de protection de l'emploi, se mettre au service de qui veut licencier par des plans sociaux en grande partie payés par les licenciés eux-mêmes. Plus les prétentions des investisseurs se portent sur la disparition des entraves au droit de licencier, plus les pouvoirs publics relaient le mensonge selon lequel l'Etat n'a pas à intervenir dans les affaires industrielles, et plus ils contribuent à soumettre l'encadrement légal du contrat de travail aux exigences du marché, présenté comme le terrain par excellence de la liberté absolue, celle d'entreprendre.

1-11 2. Petite musique du renoncement ou Symphonie du nouveau monde ?

Le nouveau monde est numérique, son horizon libéral n'est pas indépassable.

1-12 Le challenge qu'a commencé de relever la Filpac Cgt, c'est non seulement celui de la survie collective mais surtout celui du développement en milieu libéral hostile. Les bases de lancement de la contre-offensive sur l'emploi ont été mises en place. Quand beaucoup clamaient la mort de la presse, la Filpac affirmait qu'elle avait un avenir, et en traçait les pistes au Conseil économique et social. Quand les patrons papetiers naufrageaient le secteur papetier dans l'accumulation sordide de licenciements, la Fédération leur imposait, à eux et aux pouvoirs publics un débat, autour d'une démarche rassembleuse, celle de la charte papetière, à la fois revendicative, mobilisatrice et forte de propositions propres à défendre la filière professionnelle toute entière.

1-13 Malgré l'hyper concentration des maisons d'édition, la Filpac y a développé un syndicalisme attractif. Par delà les stratégies de Quebecor et la remise en cause de la convention collective du Labeur, la Fédération a su attirer à elle des jeunes adhérents et militants qui relèvent le défi posé par les nouvelles industries graphiques. Dans la publicité, la Filpac trouve malgré les obstacles patronaux considérables une matière à développement syndical significatif.

1-14 **Le nouveau monde pâtit de restructurations industrielles permanentes.**

Un plan chasse l'autre, selon une stratégie patronale consommée, visant à créer un effet hypnotique du rythme des réorganisations. Ces restructurations suivent tantôt le changement d'échelle choisi par les groupes pour se tailler des parts de marché, tantôt le chemin déterminé par une simple tactique, celle d'un

climat d'incertitude et de peur soigneusement orchestrée. Cette peur, la petite musique du renoncement qui est jouée chaque jour aux oreilles des militants et adhérents, c'est une forme de domination. Elle chante que le monde bouge, donc que le syndicalisme, par définition archaïque, disparaît. A quoi bon se battre, dit la musique du renoncement, le monde est parvenu à sa phase achevée, et prend la forme « naturelle » du libéralisme. Que les anciens partent, que les jeunes se plient en quatre pour accéder aux nouvelles technologies, aux conditions des maîtres du marché.

1-15 **Cette pression au renoncement de l'action collective est d'autant plus forte** que les officines patronales de communication affirment que la numérisation et ses outils ne seront ouverts qu'aux générations de salariés issus d'ailleurs, certainement pas des rangs syndicalistes. Comme si, en quoi que ce soit, le libéralisme avait créé ces outils formidables que sont Internet, les nouveaux supports numériques, les blogs ou les logiciels libres. Ce qui est vrai, c'est qu'il considère ce vaste réseau mondial comme un lieu où son commerce doit fructifier. D'une certaine manière, le marché libéral veut mettre la main sur la société de la communication. Insidieusement, il tente de se confondre avec l'émergence et l'ascension d'Internet et des nouveaux outils numériques.

1-16 Aux syndicalistes de démêler les opportunités des techniques nouvelles des prétendus impératifs « économiques » libéraux, introduits en contrebande par les patrons. S'agissant de la filière papetière, la communication patronale atteint, entreprise par entreprise, des sommets. Il s'agirait de naviguer sur le même bateau pour affronter ensemble la tempête de la concurrence devenue mondiale.

1-17 Dans de nombreuses entreprises, cette propagande fait l'objet d'un matraquage quotidien qui peut marquer des points si l'antidote n'est pas délivré par l'organisation syndicale.
La Bourse, le capitalisme financier dominant ne sont pas le progrès, le numérique, si.

1-18 *Décision 1*

« Le VIe congrès de la Filpac-Cgt s'engage dans une démarche sur l'emploi, unifiant les différents secteurs. Les causes principales qui conduisent à la précarité, à la destruction d'emplois, à la sélection partiale de la main-d'œuvre relèvent d'un même faisceau de raisons, liées d'abord aux diktats du libéralisme. Le congrès des syndicats entreprend la construction d'un rassemblement majoritaire sur la question centrale, déterminante, celle de l'emploi. »

1-19 **3. Forger les outils nécessaires et efficaces pour la conquête d'un emploi stable et durable.**

1-20 **Mais pourquoi de nouveaux outils ? Les anciens ne suffisent-ils pas ?**
Une forme de division s'installe, s'incruste, même si tout est encore réversible. Le patronat oppose les nouvelles générations - qui doivent passer par un parcours du combattant pour accéder à un emploi - aux anciennes générations, pétries de culture salariale, gagnées depuis l'origine aux bienfaits de la couverture sociale par répartition et aux fruits de l'action collective pour l'emploi et les salaires. Les prochaines années seront celles du passage de flambeau entre générations, il s'agit là d'une question décisive, car la fracture existe bien dans la pyramide des âges.

1-21 Car il est trop souvent admis par nombre de salariés que les générations futures connaîtront forcément une régression sociale obligée.

1-22 Malgré cette culture salariée, les conventions collectives, la législation sociale, les acquis sociaux, s'ils restent à défendre pied à pied, précieux et irremplaçables, n'ont pas été des points d'appui suffisamment puissants, capables d'endiguer le flot montant des fermetures d'entreprises, des restructurations, des destructions d'emplois, de la montée de la précarité. Ce qui affecte le crédit de l'action collective elle-même.

1-23 Le patronat distille depuis longtemps ce poison : passé un certain âge, le salarié ne serait plus « employable ». Il devrait vider les étriers, ce serait son devoir, il doit s'en rendre compte tout seul, l'admettre par avance. La dépréciation de soi est au cœur de l'idéologie libérale. Ce qui est parfaitement contradictoire avec l'allongement du temps de vie passé au travail, imposé par la loi Fillon, au service du libéralisme.

1-24 L'énorme acquis, la couverture de la Sécurité sociale, a été établi en période où le chômage était négligeable. Aujourd'hui, c'est le chômage qui est devenu l'arme anti-sécurité sociale par excellence.
Ceux qui ont le pouvoir de licencier opposent un chômage de masse qu'ils ont créé à la notion de solidarité, fondatrice de la Sécurité sociale. Ils usent du chômage de masse et de la précarité comme d'un bélier contre l'édifice solidaire de la Sécurité sociale.

1-25 De même, créant la précarité, ils opposent cette absence de statut du travail au Code du travail lui-même. Cette manipulation dure depuis des années et aurait de beaux jours devant elle si la conquête de nouveaux droits n'était pas à l'ordre du jour.

1-26 **Quels outils suffisamment solides pouvons-nous forger pour répondre aux questions clés :**
Comment faire entrer de nouveaux salariés, des jeunes en particulier, dans les entreprises de la communication ?
De quelle façon peuvent-ils accéder à un emploi stable, durable, qualifié, rémunérateur sans passer, à un moment ou à un autre de leur vie professionnelle, par le chômage ?

1-27 Comment faire fructifier l'héritage des acquis afin de le mettre au service de nouvelles conquêtes ?

1-28 En d'autres termes, le syndicalisme que nous préconisons doit démontrer, concrètement, que l'action collective est efficace contre la montée du chômage, contre les licenciements, contre la précarité, contre le sous-paiement des qualifications, et contre la mise en concurrence des salariés. Notre syndicalisme n'est pas celui des plans sociaux, mais celui :
☞ des embauches et du recul de l'incertitude,
☞ du refus des licenciements,
☞ de la mise en adéquation des moyens de formation, d'adaptation, de reconversion pour éviter que les salariés, porteurs de véritables savoirs et savoir-faire, ne passent par la case chômage,
☞ qui s'oriente vers une action de priorité absolue capable de forcer les portes de l'embauche,
☞ qui institue un mode de négociation collective du contrat de travail, dont le modèle est le CDI.

1-29 **Le travail, une marchandise ordinaire ?**
L'effort principal du patronat, de la communication en particulier, consiste à faire de la précarité, de l'instabilité, du sous-paiement de la qualification une règle fondée sur les aléas du marché. En d'autres termes, le travail serait une marchandise comme une autre, dont le prix devrait évoluer à la hausse et surtout à la baisse, comme le prix de toutes les autres marchandises, dans un échange mondialisé de l'offre et de la demande de travail. L'effort patronal porte de façon prioritaire sur la flexibilité, l'éradication des statuts et des négociations collectives, l'individualisation de la couverture sociale afin de la dissocier du contrat de travail. Dans la même logique, il veut effacer tout repère légal concernant le temps de travail, la rémunération du travail, le temps de vie au travail. La seule édition de livre qui lui tienne à cœur est celle d'un code du Travail « simplifié », édulcoré.

1-30 Pour retrouver une cohésion sociale, une unité et une solidarité sociale, la question fondamentale de l'emploi doit être traitée à la hauteur d'une situation de chômage et de précarité de masse, qui dure depuis près d'un quart de siècle. La démarche syndicale adoptée par le présent congrès se fonde sur les revendications suivantes :

1-31 **Le congrès appelle les syndicats de la fédération à revendiquer, dans le droit fil des orientations du 48e congrès de la Cgt, un statut du travail salarié,** qui protège l'emploi contre les aléas économiques, qui lie le contrat de travail non à la particularité de l'employeur mais au droit de toutes et tous à un emploi stable et rémunérateur. La continuité du contrat de travail doit être la règle, le licenciement l'exception.
La responsabilité de l'employeur doit être engagée comme elle l'est en cas d'accident du travail. Tous les salariés doivent bénéficier de cette protection, diamétralement opposée au recours automatique au licenciement tel qu'il se pratique à grande échelle dans le secteur de la communication. L'obtention d'un contrat de travail ne doit plus être une aventure individuelle, mais une démarche collective, assumée comme telle.

1-32 **Le congrès engage de la même façon les syndicats fédérés à revendiquer et construire une sécurité sociale professionnelle dans les branches de leur compétence.**
Tout salarié de la communication doit occuper un emploi stable ou être en formation pour réoccuper un emploi stable. Le principe de solidarité qui est le nôtre implique la création de caisses sociales dans les professions de la communication, financées notamment par les cotisations des employeurs, afin d'assurer les reconversions et les formations des salariés dont les postes de travail seraient remis en cause. Le risque de perdre son emploi doit se déplacer de la sphère individuelle pour se reconstruire dans un cadre collectif. Le risque doit devenir social.

1-33

Décision 2

« Le VIe congrès de la Filpac-Cgt décide que la priorité de son action, concernant le combat pour l'emploi, pour l'entrée de nouveaux salariés dans le secteur de la communication, est celle de la construction d'un cadre social où le travail se trouve reconnu par un statut véritable, le statut du travail salarié, le cursus professionnel bénéficie d'une sécurité sociale professionnelle. Le salarié doit bénéficier d'une continuité de son contrat de travail. »

Partie 2
La méthode de la charte revendicative

2-1 **4. 1. La rémunération du travail souffre des attaques sur l'emploi.**

La notion même de rémunération du travail est mise en cause par la précarité de l'emploi et la pression d'un chômage de masse. Le salaire est considéré par l'employeur comme une somme versée dans le seul cadre de l'entreprise, et qui ne peut évoluer que selon la marche de l'établissement. Ce salaire est affecté par de multiples attaques : primes individuelles, grilles maison… L'intéressement est considéré de plus en plus par le patronat comme partie intégrante du salaire, ce qui ne correspond pas à sa définition légale, car il n'est en aucun cas garanti, mais aléatoire et facultatif. Cet intéressement tend à devenir une épargne individuelle en vue d'un complément de retraite, du fait de la remise en cause du système par répartition.

2-2 **La somme du bas de la feuille de paie est également frappée** par la hausse des cotisations au régime général et aux caisses complémentaires, et par la baisse conséquente des prestations de ces régimes. L'employeur, de surcroît, ne tient pas compte des qualifications réelles, et instaure un système d'évaluation individuelle qui oblige le salarié à justifier de sa performance personnelle pour mériter le salaire, ou son augmentation éventuelle. La notion de rémunération du travail est donc intimement liée au traitement libéral de l'emploi et de la couverture sociale.

2-3 **Du point de vue de la hausse réelle des prix et du pouvoir d'achat**, la régression est flagrante. L'indice Insee, avant l'élection présidentielle, a volé en éclat s'agissant de la mesure du chômage. Concernant la hausse des prix, il est depuis longtemps discrédité, le vécu des salariés leur apporte plus d'éléments (loyers, prix de l'immobilier, produits de consommation courante, tarif des transports en commun, essence, dépenses de santé et d'éducation, etc.) que les savantes constructions de l'établissement public des statistiques officiellement mensongères. Pourtant, c'est sur la base d'un indice usé jusqu'à la corde que les accords salariaux devraient, selon le patronat, être passés.

2-4 *Décision 3*

« Le VIe congrès de la Filpac-Cgt considère que la rémunération du travail doit être réhabilitée, tant du point de vue du paiement des qualifications réelles que du point de vue du pouvoir d'achat et du salaire indirect (Sécurité sociale, couverture complémentaire). Un terme doit être mis de toute urgence au transfert des charges de santé et de vieillesse du capital vers le travail.

2-5 **Le salaire doit sortir du seul cadre de l'entreprise pour évoluer en fonction des besoins en pouvoir d'achat. La mesure de la hausse des prix sera établie par un instrument de mesure déterminé par les dépenses incompressibles.**

2-6 **Le niveau minimum du salaire doit être déterminé en fonction des besoins constatés, et de la qualification réelle. Le salaire doit être débarrassé des systèmes parasitaires qui consistent à le compléter par des compléments échappant aux cotisations sociales.**

2-7 **Les grilles de qualification sont à construire de telle façon qu'elles contribuent à unifier le salariat dans sa démarche pour une juste rémunération des qualifications. »**

2-8 **4. 2. Les retraites dans le collimateur.**

Les dégâts de la loi Fillon.

La loi Fillon de 2003 se fixe à l'horizon 2020 l'objectif d'une retraite égale aux deux tiers du revenu d'activité, avec un plancher de pension égal en 2008 à 85 % du Smic net - objectif limité à ceux justifiant d'une carrière complète.

2-9 Pour les salariés ayant effectué des carrières longues, le départ à la retraite avant 60 ans est possible. La réforme Fillon ne revient pas formellement sur le droit à prendre sa retraite à 60 ans, mais programme un allongement de la durée

d'assurance requise pour bénéficier d'une pension à taux plein. Ce recul de l'âge de la retraite baigne dans une idéologie du « libre choix » qui généralise les mécanismes de décote et surcote.

2-10 L'assuré pourra partir plus tôt, avec une retraite moindre (décote), mais il pourra aussi travailler plus longtemps et bénéficier d'une surcote.
Les réformes Balladur (1993) et Fillon (2003) dégradent les retraites de deux manières. Elles modifient profondément le mode de calcul des pensions et leur règle de progression :
☞ les droits à la retraite sont calculés sur les vingt-cinq meilleures années,
☞ les salaires portés au compte ne sont pas revalorisés selon la progression du pouvoir d'achat.

2-11 La pension n'est plus indexée que sur les prix et ne profite donc plus de la progression des revenus d'activité.

2-12 L'allongement de la durée de cotisation, compte tenu de l'état du marché du travail, réduit les droits à la retraite et introduit de profondes inégalités qui frappent les carrières heurtées (femmes, précaires, chômeurs) et, à terme, les jeunes générations qui arrivent plus tard sur le marché du travail.

2-13 Le véritable objectif de la réforme de 2003 n'est pas en réalité que les salariés travaillent plus longtemps, mais qu'ils partent en retraite à peu près au même âge, avec une pension réduite.

2-14 **Ce qu'ils préparent pour 2008.**
De 2009 à 2012, la durée d'assurance devrait augmenter d'un trimestre par an, jusqu'à 41 ans en 2012 mais cette feuille de route peut être réévaluée en 2008, soit par un rendez-vous avec les « partenaires sociaux », soit par décret du gouvernement.

2-15 L'objectif est de stabiliser le ratio entre durée d'assurance et durée de retraite en partageant les gains d'espérance de vie après 60 ans selon la règle suivante : 2/3 sous forme d'un allongement de durée d'assurance et 1/3 sous la forme d'un allongement de la durée de la retraite. Le gouvernement, suivi par la majorité des médias, a commencé à préparer l'opinion à un nouveau recul de l'âge de la retraite qui serait décidé au point d'étape prévu en 2008.

2-16 **L'allongement de la durée d'activité : une fausse piste**
La réforme Fillon privilégie le recul de l'âge de la retraite comme moyen d'assurer le financement des retraites : « Si on est actif plus longtemps, on est retraité moins longtemps et l'augmentation du ratio retraités/actifs est ainsi freinée. » Seulement, les choses ne se passent pas ainsi : *l'accroissement des cessations anticipées d'activité montre que les employeurs continuent à se séparer des salariés âgés, perçus comme moins « productifs ».*

2-17 Alors que le Medef bloque la négociation sur la pénibilité dans le privé, le succès des départs pour carrières longues et l'avancement de l'âge moyen du départ en retraite dans le privé démontrent une profonde aspiration des salariés à jouir de leur retraite à 60 ans après une vie de travail usante.

2-18 A cela s'ajoute l'incertitude créée sciemment par un processus de réforme permanente : inquiets à juste titre des mauvais coups en préparation, un nombre croissant de salariés prennent leur retraite le plus tôt possible.
La prolongation d'activité n'est un « libre choix » que pour une minorité de salariés encore en emploi, et disposant de conditions de travail favorables.

2-19 Pour la majorité, la contrainte sera de partir en retraite avec des pensions moins élevées, ou de cumuler la pension avec des petits boulots mal payés.

2-20 **Les retraites complémentaires : une dégradation rapide**
Les régimes complémentaires (Agirc et Arrco) représentent une partie importante de la retraite : entre un tiers pour les petits salaires et deux tiers pour les cadres supérieurs. Or ces retraites complémentaires subissent aussi une dégradation qui sera encore plus marquée que pour les retraites du régime général.

2-21 Le taux de rendement a perdu plus de 30 % depuis 1993. Pour un même montant de cotisations, les pensions versées vont baisser d'autant.
Tels sont les risques d'un système à points qui rend le montant de la retraite peu prévisible pour les futurs retraités. Il a permis de faire passer discrètement les décisions prises hors de tout débat public en 1996, 2001, 2003 et encore récemment en mars 2007 dans le cadre d'un paritarisme déséquilibré où le Medef impose des accords défavorables avec le soutien de syndicats minoritaires.

2-22 ***Décision 4***

« Pour préparer dès maintenant l'échéance de 2008, le VIe congrès de la Filpac s'engage dans la bataille du droit à la retraite à 60 ans à taux plein. Le congrès, avec toute la Cgt, se bat pour :

2-23
- le renouvellement du contrat social entre générations dans le cadre de la répartition,
- le taux de remplacement au minimum de 75%,
- une pension au minimum égale au Smic,
- l'indexation sur les salaires de la pension,
- un droit au départ des salariés ayant exercé un travail pénible, reconnu par les tous les régimes,
- un financement qui garantisse la pérennité du système solidaire de retraite fondé sur la répartition. »

2-24 **4. 3. La charte revendicative au centre de la démarche fédérale.**

Le numérique et le papier ont un avenir assombri par le libéralisme. Le congrès de la Filpac-Cgt refuse l'amalgame pratiqué par les représentants des états-majors patronaux, qui assimile les progrès techniques à la marche du libéralisme. Les innovations techniques ne sont pas stimulées par le cadre économique, mais asservies à des tâches de rentabilisation et de conquêtes de marchés immédiatement rentables. Cette distinction entre révolution numérique, innovation technique et réaction libérale est décisive pour déterminer le positionnement syndical.

2-25 **Il en va ainsi du papier.** Les groupes, dont le périmètre multinational est en évolution constante, déterminent leurs capacités de production et la nature des produits non en fonction d'innovations techniques pour répondre à des besoins variés, mais selon la chasse aux profits stimulée par l'ouverture des marchés, asiatiques notamment, et par la possibilité d'utiliser une main-d'œuvre moins chère à l'Est de l'Europe ou en Amérique latine. Ces groupes cassent les unités de recherche et de développement et limitent au minimum les centres techniques, alors que les besoins se multiplient selon une demande d'utilisation de matières écologiquement compatibles avec le développement durable. Ils préfèrent amoindrir les capacités de production ici, par arrêts de machines, fusions, absorptions, pour investir là-bas dans des machines à papier de très grande taille, afin de prendre leur place dans un marché aux produits standardisés.

2-26 La contradiction est flagrante entre la place que pourrait prendre le papier et la manière dont l'industrie papetière y répond, corsetée par le diktat des actionnaires des groupes dominants. Alors qu'un champ fertile d'innovations, papier et carton, s'ouvre grâce aux besoins et aux exigences du développement durable, les groupes papetiers s'orientent vers une production de masse standardisée, déterminée par la mondialisation libérale.

2-27 **Il en va ainsi du numérique.** La mise en réseau numérique planétaire du son, de l'image et du texte démultiplie les opportunités de prendre connaissance des informations, d'éléments culturels et de loisirs. Elle offre des accès multiples qui permettent de faire apparaître ces données à tout moment, et en tout lieu, par des appareils mobiles d'ores et déjà diffusés à l'échelle de masse, lesquels suivent des évolutions et des formes bien loin d'être achevées (téléphone mobile, e-paper, e-book, etc.). L'ère de l'ordinateur généraliste est déjà finie, s'est ouverte celle de récepteurs mobiles interactifs, conçus pour se brancher sur le réseau numérique mondial, support de tous les médias et média lui-même.

2-28 **Mais l'ensemble de ces échanges numérisés** est considéré par les groupes de communication et de vente comme une formidable opportunité d'étendre le marché, celui de l'information en particulier, et, au passage, de la réduire à une marchandise, de la mélanger de manière inextricable à l'annonce publicitaire. Le mouvement de dématérialisation, c'est-à-dire l'émancipation du support papier, touche l'administration de l'Etat depuis longtemps (Journal officiel, lois et décrets, formulaires administratifs, impôts, petites annonces légales, appels de marchés publics, etc.). La dématérialisation s'est emparée de la presse, de l'édition, du commerce. Deux mouvements inégaux mais contradictoires s'expriment sur Internet : l'un se saisit du réseau mondial comme d'une nouvelle opportunité de faire des affaires, l'autre regarde Internet comme un lieu d'expression libre (les blogs).

2-29 Mais la somme des capitaux investis sur le web pour en faire un lieu privilégié de transactions commerciales montre ce que le capitalisme entend par « société de l'information » : une immense galerie commerciale numérique. L'acquisition des connaissances, l'éducation, la relation au monde en général passent désormais aussi (et surtout ?) par Internet. Mais dans le cadre de la domination d'un capitalisme du XXIe siècle, cette acquisition risque d'être asservie à un échange marchand.

2-30 **Décision 5**

« Le congrès de la Filpac-Cgt considère que doit être amplifiée, à l'instar du secteur papetier, la démarche de la charte revendicative. Elle consiste à offrir dans le contexte actuel une réponse globale :

☞ élaborer avec les salariés et dans l'unité un contenu où sont consignées les revendications, les perspectives professionnelles et industrielles dans le cadre des innovations technologiques et de la mondialisation,

☞ les exigences démocratiques en matière de droit des institutions représentatives du personnel et des syndicats,

☞ la garantie de l'emploi (statut du travail salarié et sécurité sociale professionnelle),

☞ l'implication des pouvoirs publics,

la désignation des responsabilités des employeurs.

2-31 **La reconstruction de rassemblements majoritaires et de mobilisations de grande ampleur passe par cette méthode syndicale-là, qui répond de manière efficace au repli sur la seule entreprise. »**

Partie 3
Le salariat de la communication dans la convergence numérique

3-1 **1. Une approche de la réalité du secteur industriel de la communication et de la culture**

3-2 **La Filpac, conformément à son choix historique de 1986 (fusion FTIP-FFTL), considère que l'industrie papetière est partie intégrante de ce secteur.**
L'industrie papetière en France représente 22 000 emplois directs (un emploi direct induit 4 emplois indirects), 102 entreprises, 125 usines de production de papier, carton, pâte, 204 machines à papier, une forte implantation locale répartie en 5 grands bassins papetiers.

3-3 La production annuelle est en 2005 de 10 millions de tonnes, la situant au 4e rang européen et au 9e rang mondial.
Par ailleurs, la France se place au 20e rang mondial pour la consommation annuelle de papier par habitant.

3-4 Les syndicats de la Filpac, dans le secteur papetier, ont su poser à la dimension requise la question de l'avenir de la branche industrielle et de ses emplois.

3-5 C'est la capacité de transformer l'attaque patronale sur l'emploi en contre offensive syndicale sur le sort de la filière entière qui représente une référence pour l'ensemble de la fédération.

3-6 **Le secteur des industries de la communication et de la culture.** Trois grandes activités sont englobées par ce secteur :
la conception (ligne éditoriale, espace publicitaire, sélection des programmes, programmation…)
la fabrication du contenu
la diffusion (évaluation de la diffusion, diffusion sous des formes et des canaux divers)

3-7 Conception, fabrication, diffusion, cette trilogie est présente dans les secteurs suivants, qui composent le secteur de la communication.
L'industrie de la culture et de la communication se compose des branches suivantes :
Impression et industries graphiques
Spectacle vivant (au sens du conseil national des professions du spectacle)
Audiovisuel
Edition
Internet
Publicité
Agences de presse
Distribution

3-8 Ainsi répertoriée, cette activité représente environ 700 000 salariés, dont la moitié se situe dans l'édition, la publicité et les secteurs hors audiovisuel. La fabrication représente 100 000 salariés environ, l'Edition 84 000, les agences de publicité 140 000. La distribution pèse 30 000 salariés, l'impression reproduction, 18 000 (dont le Labeur).

3-9 **2. La numérisation généralisée contribue à la convergence du salariat de la Communication**

La composition actuelle du salariat des secteurs de la Communication ne contribue pas à donner à ceux qui y travaillent un sentiment d'appartenance à un secteur clairement déterminé. L'Edition est marquée par un salariat féminin très diplômé, l'Impression par une classe ouvrière dotée d'un BEP, la Publicité répartit sa main-d'œuvre entre cadres, techniciens, employés et peu d'ouvriers…

3-10 Mais la mise en place des procédés de fabrication liés à la numérisation généralisée crée une nouvelle situation dans laquelle une identité objective de ce secteur peut naître, et avec elle le sentiment subjectif d'appartenir à un même secteur, ce qui peut devenir un levier puissant de syndicalisation, de solidarité, d'action collective.

3-11 Le moment actuel est celui de la mise en place de bases de données uniques, susceptibles de traiter indifféremment du texte, du son, de l'image (fixe ou animée) au moyen de langages unifiés, propres à nourrir tous les supports, papiers ou virtuels. Dans le même mouvement industriel, les procédés numériques envahissent de façon globale tous les actes professionnels.

3-12 La tendance à l'uniformisation des procédés de fabrication, dans l'industrie culturelle, dans l'industrie graphique, ou dans celle de l'information, contribue à faire apparaître une similitude de situations des salariés, confrontés à l'utilisation des outils informatiques modernes. La dématérialisation des supports physiques (films, papier, livres, etc.) met en place des instruments informatiques qui tendent à donner une identité d'actes professionnels aux opérateurs, qu'ils soient dans le secteur des industries graphiques ou celui de la production des biens culturels, par exemple.

3-13 La création d'unités de production industrielle de grande taille au début du XXe siècle et la concentration dans ces grandes usines d'un salariat nombreux ont contribué à forger une personnalité nouvelle à une nouvelle classe ouvrière, la sortant des petits ateliers du siècle précédent, favorisant sa prise de conscience.

3-14 La filière industrielle de la numérisation dans la Communication peut servir, à son insu, de vecteur de construction d'une conscience d'un salariat qui peut apercevoir sa propre existence et sa force collective potentielle.

Qu'une base unique de données et de procédés de réalisation soit mise en place dans l'audiovisuel, l'information ou la culture, comment regarder différemment les opérateurs salariés qui l'utilisent ?

3-15 De manière inéluctable apparaît un salariat de la sphère numérique, de la communication, de la culture et de l'information, qui tend à trouver une identité par la mise en œuvre des moyens informatiques propres à la conception, la fabrication et la diffusion de produits informatifs, de communication et culturels.

3-16 La conscience de l'appartenance à un groupe professionnel salarié était hier encore liée à la détention de savoir-faire circonscrits et reconnus dans un périmètre historique stable (professionnels de la chose imprimée – édition et presse –, de la télévision, de la radio, du disque, etc.). En découlait le contour des organisations syndicales qui reproduisaient en leur sein les frontières corporatives (un diplôme, un métier, un syndicat).

3-17 Les modes opératoires pour concevoir, fabriquer et diffuser des productions culturelles, informatives ou publicitaires tendent à se confondre, tant le numérique opère une convergence globale.

3-18 Le développement du livre numérique (e-book), de l'e-paper, du trafic (sites et blogs) sur Internet, des récepteurs portatifs (téléphones, petits ordinateurs…), des produits culturels, d'information et de communication en ligne, de la VPC en ligne, modifient non seulement l'approche de ces biens du point de vue de l'acquisition des connaissances en général, mais aussi du point de vue de leur production.

3-19 ***Décision 6***

« Réaffirmant sa perspective d'un syndicalisme rassemblé et son attachement à une démarche unitaire avec toutes les organisations syndicales disponibles pour réaliser l'unité, le VIe Congrès de la Filpac-Cgt considère de son devoir, conformément à son héritage historique, de contribuer à l'émergence d'un salariat de la communication, et à forger une conscience de ce salariat. Il se propose de participer à l'effort collectif concernant la question des qualifications, des formations adéquates, de la syndicalisation.

3-20 **Devant l'ampleur de la tâche, et la nature même de ce salariat, la Filpac-Cgt estime que la réalisation de cet objectif passe par une extension et un redéploiement de son champ de compétence, et par un partage de cette mission de syndicalisation, notamment avec d'autres structures de la Cgt, déjà présentes sur une partie du salariat considéré. »**

3-21 **3. Nouvelle donne démocratique à l'ère numérique ou galerie marchande de la vente en ligne ?**

La généralisation de l'usage du réseau Internet et la numérisation généralisée dans un cadre économique marchand reposent avec force la nature de l'information et de son pluralisme.

3-22 Ce qui se déverse sur Internet et qui prétend être de l'information ne mérite ce nom que si elle est labellisée comme telle. Dans le trafic sur Internet, à peine 2% des nouvelles sont passées par le filtre de professionnels compétents pour leur donner une qualité d'information vérifiée.

3-23 Mais globalement, l'offre d'informations, de biens culturels, d'éducation et de loisirs se démultiplie, croit et grandit avec Internet.
La numérisation généralisée constitue une nouvelle donne, qui pose en termes nouveaux les relations entre médias transportés par un réseau qui est lui-même le média des médias.

3-24 Un trafic considérable et tout azimut se répand sur le réseau mondial informatisé aux multiples usages : s'y mêlent la vente en ligne, la publicité, les échanges commerciaux ou gratuits de fichiers au contenu culturel ou de loisirs, l'expression de blogueurs soucieux de trouver un lieu de débat libre, la mise à disposition gracieuse ou payante de fonds d'archives, de données scientifiques, et… tout le reste.

3-25 De plus, le flux informatique en réseau développe une forme numérisée de l'éducation : les éléments éducatifs vont trouver une place grandissante sur la toile, qu'ils soient encouragés par l'Education nationale ou par les marchands de l'école privée.

3-26 **La société de l'information ne se déduit pas automatiquement du recours systématisé aux transactions sur Internet**.
L'usage de la technologie est ouvert, et ne dit rien par lui-même de la nature de la société qui l'entoure. Le nouveau défi s'énonce comme suit :
– ou bien Internet est annexé comme un espace marchand, une galerie virtuelle où tout n'est que transactions commerciales,
– ou bien il représente une aubaine démocratique sans précédent pour démultiplier l'offre démocratique et pluraliste d'information, de biens culturels et d'éducation.

3-27 Comme la presse écrite est un enjeu démocratique permanent, le Net devient un terrain d'affrontement entre démocratie et libéralisme.

3-28 La généralisation du recours au réseau Internet, d'emblée mondialisée, représente un enjeu économique. Mais les bouleversements introduits par les technologies numérisées dépassent de loin cette seule question économique. Ils concernent :

3-29 – Le rapport au savoir, à la connaissance, à l'éducation passe par le Net.
– La représentation de l'espace, de la réalité et du temps.
Il s'agit moins d'une « société de l'image » qu'une société où, soudain, l'écriture imprimée n'est plus le point de passage obligé pour apprendre, s'informer et savoir.

3-30 Ceux qui embrouillent à dessein la question sous le vocable de « société de l'information » sont ceux qui sont pressés de rompre les barrières entre publicité et information, et qui estiment que la marque commerciale possède la qualité de labelliser une donnée comme étant une information, un savoir, etc.

3-31 Pas plus sur le Net que dans la vie, la marque commerciale n'incarne la vérité, la qualité, le respect social et de l'environnement. Internet est un lieu ordinaire où, pendant les connexions, l'argent circule et les propriétaires continuent de chercher de la valeur ajoutée, malgré le mythe de la gratuité.

3-32 L'avènement de l'ère numérique amène la Filpac-Cgt à utiliser son héritage historique pour en déduire deux tâches principales :
– La possibilité de conquérir de nouvelles qualifications, de nouveaux métiers, de nouvelles places dans les secteurs de la communication, de l'information, de la publicité, de l'éducation. Cette faculté à anticiper les innovations, à y rebondir et à proposer les formes syndicales qui s'imposent est une qualité de la Filpac qu'il convient en cette circonstance de développer.

3-33 – La reprise de la bataille démocratique pour une information pluraliste, accessible au plus grand nombre, respectueuse de la diversité des opinions. De ce point de vue, la définition du pluralisme ne peut plus se réduire à une diversité suffisante de titres de presse, ou un temps d'antenne plus ou moins objectivement réparti selon les courants de pensée.

3-34 **La question du label représente un enjeu immédiat à l'ère numérique.** Les libéraux estiment que l'information sur le Net est reconnue comme telle si elle répond à l'acte professionnel traditionnel de vérification. Ils insinuent par là que les journalistes ne sont plus nécessaires, dépassés par les journalistes citoyens ou les agrégateurs automatiques d'infos, comme Yahoo ou Google.

3-35 Ils établissent également un autre dogme : ce qui est labellisé par la marque d'information est forcément de l'information. Il suffit qu'un titre donne sa marque à un site, un blog, un produit à vendre, pour que le tout devienne de l'information ou du produit de qualité. La Trade Mark – la marque commerciale –, pour les libéraux, constitue le nouveau label.

3-36 Pour la Filpac-Cgt le label contient à la fois la désignation d'une information recueillie et vérifiée par des professionnels patentés, délivrée par une société qui respecte les normes sociales et d'environnement pour la produire et la distribuer.

3-37 Le label n'est pas seulement une marque de qualité de l'information, ou du produit proposé, il s'étend à la notion de charte sociale des rapports entre salariés et employeurs (respect de la convention collective, des tarifs salariaux, du statut du travail salarié, etc.). Cette définition du label s'étend à toutes les sociétés de la communication, de l'information, de la culture et de l'éducation. Trade mark – marque commerciale – contre label professionnel et social, l'ère numérique fait rebondir cette question désormais centrale, dans le foisonnement du trafic informatique en ligne.

3-38 *Décision 7*

« Pour le VIe Congrès de la Filpac-Cgt, l'avènement de l'ère numérique représente à la fois une possibilité d'étendre son intervention à de nouveaux secteurs professionnels en constitution, et une relance de sa bataille pour le pluralisme et la diversité des opinions dans les médias. Il engage à cet effet une nouvelle bataille du label.

3-39 **La Filpac-Cgt refuse d'amalgamer révolution numérique et libéralisme. Le congrès de la Filpac-Cgt se fixe pour but de reconstruire un mouvement majoritaire pour le pluralisme de l'information à l'ère numérique. Il opte pour une utilisation démocratique des réseaux numérisés contre leur appropriation par les groupes qui dominent la communication, l'information, les biens culturels.**

3-40 **Historiquement soucieuse d'éducation professionnelle, la Filpac-Cgt veillera à son prolongement à l'ère numérique, de façon à maintenir sa cohérence avec les exigences professionnelles et l'intervention syndicale. »**

Partie 4

La Fédération : utile pour les salariés, outil pour les syndicats

4-1 La Filpac a été créée en 1986, par l'unification de deux Fédérations, celle des industries papetières et celle des travailleurs du Livre. En 21 ans, elle a beaucoup changé : elle a, comme tout le syndicalisme, subit les effets des restructurations, des plans sociaux, qui se sont soldés par une baisse importante du nombre de syndiqués.

4-2 Elle s'est également redéployée dans de nouvelles activités, s'est renforcée dans d'autres. Elle a pu accueillir dans le champ syndical un salariat différent de celui qui caractérisait la sociologie des industries à la base de la création de la Filpac.

4-3 Et pourtant, il reste un défi essentiel à relever : apparaître comme une structure utile aux salariés pour défendre leurs intérêts et, pour cela, être plus que jamais un outil pour les syndicats et les structures syndicales agissant sur le lieu de travail.

4-4 La Filpac de 2007 est une organisation rassemblant des branches multiples de la communication. Pour la Fédération, cette filière de la communication débute avec la fabrication de la pâte et du papier, – car ce support reste la base essentielle de l'appropriation des connaissances, du débat d'idées, de la diffusion de l'information et de la culture…

4-5 Elle regroupe les industries graphiques et leur déclinaison numérique, les activités éditoriales sur l'ensemble des supports, la création et l'élaboration de la publicité, sa diffusion.
Elle est présente et active dans toutes les formes de distribution du papier, du livre, des différentes formes de presse…

4-6 **Priorité des priorités : être l'organisation des 700 000 salariés**
La chose n'a pas changé : quelles que soient les capacités du syndicalisme Cgt de prendre en compte les nouvelles réalités sociales et économiques, le socle, les fondations de l'édifice fédéral résident dans le nombre de syndiqués qui le constituent.

4-7 L'influence syndicale, mesurée par les élections professionnelles, et le poids des élus et mandatés dans l'opinion de l'entreprise, des salariés, sont évidemment des éléments qui comptent.

4-8 Mais à elle seule, cette influence est insuffisante pour conférer à l'organisation syndicale la force dont elle doit se doter pour atteindre ses objectifs et pour peser sur le cours des choses.

4-9 La fédération et ses syndicats, par le présent congrès fédéral, définissent la syndicalisation, c'est-à-dire le développement du nombre d'adhérents, comme une tâche spécifique, autonome, particulière, faisant l'objet d'un effort organisationnel tout spécial. Pourquoi une telle attention ?
Notre champ fédéral se situe dans une filière qui touche des activités économiques et sociales fondamentales pour le développement de la société.

4-10 Les contenus de l'information, de la culture, de l'éducation, des loisirs, du divertissement, sont déterminants pour la nature de la société que nous voulons. La Cgt, en tant qu'organisation syndicale doit y être fortement organisée.

4-11 Les industries, branches, secteurs et services couverts par le champ fédéral sont multiples et sont dans une filière en pleine expansion ; nous ne sommes pas dans un espace en voie de disparition. Il change certes, parfois profondément, mais il est constitutif de la société française et européenne de ce siècle qui vient de débuter.

4-12 On peut chiffrer à sept cent mille le nombre de salariés constituant l'ensemble de ces activités. Le taux de syndicalisation est très divers selon les secteurs mais globalement, les 18 000 FNI actifs de la Filpac donnent une indication :

4-13 ☞ nous sommes en deçà du taux de syndicalisation moyen existant en France (9% toutes organisations confondues) ;

4-14 ☞ pourtant, selon les statistiques officielles des élections des comités d'entreprise, la Cgt a la plus forte influence dans les industries papetières et les industries graphiques la situent à la troisième place. L'écart entre notre influence et notre syndicalisation dans les entreprises est considérable ;

4-15 ☞ le nombre à venir de départs en retraite, qui affecte l'ensemble du salariat sous la rubrique « papy boom », va considérablement peser sur les organisations de la fédération. Ce facteur « départs massifs en retraite » est donné par la classe d'âge, mais ne saurait être pris comme une fatalité conduisant inéluctablement à une rupture de génération, voire à l'extension de déserts syndicaux.

4-16 ☞ Nos propres résultats dans les élections professionnelles dans des secteurs comme l'édition littéraire ou la publicité, où nous étions traditionnellement minoritaires, sont en train d'inverser le cours des choses. Des progressions importantes sont constatées dans des entreprises significatives de ces secteurs, tant dans l'influence que dans la syndicalisation.

4-17 ☞ Notre champ fédéral est d'une diversité extrême : par l'activité qui se déploie, par le salariat qui le compose, par des cultures syndicales parfois très différentes. Cela n'est pas un handicap, mais plutôt une richesse. Encore faut-il en tenir compte et ne pas vouloir imposer une uniformisation dans l'organisation, le fonctionnement, le débat revendicatif…

4-18 L'activité spécifique envers les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise, la prise en compte des problèmes et revendications des techniciens, la bataille autour de la responsabilité sociale des cadres, font partie des clés pour renforcer la Fédération.

4-19 Augmenter notre nombre de syndiqués est urgent et existentiel pour la Fédération. Il faut innover en la matière. Toutes les nombreuses campagnes de syndicalisation lancées tant par la Confédération que par la Fédération n'ont pas porté suffisamment leurs fruits. L'analyse nous conduit à deux constats :

4-20 L'une des conséquences de l'offensive patronale consiste à faire redescendre la négociation au seul plan de l'entreprise, et d'autonomiser les relations sociales à cet échelon-là.

4-21 En conséquence, les militants croulent sous les agendas de réunion, et par ce moyen le patronat pèse directement sur la vie syndicale. En raison de cet activisme, les collectifs militants tendent à se réduire à quelques délégués les plus actifs, et les adhérents sont traités comme les autres salariés, informés et consultés au seul rythme des réunions des institutions représentatives de l'entreprise.

4-22 Comment dès lors concevoir une campagne de syndicalisation reposant sur des équipes surchargées ? D'autant qu'il ne s'agit pas seulement de l'entreprise où la Cgt est déjà implantée, mais de bien d'autres, qui ne bénéficient pas de la présence syndicale.

4-23 Trop souvent, les initiatives de syndicalisation sont lancées par une instance de la Cgt sans que cela soit nécessairement une démarche coordonnée avec toutes les organisations concernées ; en outre, elles sont le plus souvent limitées dans le temps alors que traiter en profondeur la syndicalisation nécessite du temps et de la continuité dans l'action. Ce que nous considérons comme une tradition française (un syndicalisme d'influence avec peu d'adhérents) est bien plus lié à une insuffisante prise en compte de l'indispensable corrélation entre l'action et l'organisation.

4-24 Nombre de salariés sont persuadés d'« être Cgt » car ils votent pour notre organisation… sans que nos militants ne corrigent nécessairement ce contresens.

4-25 La Fédération conçoit cette tâche de syndicalisation comme un impératif d'autant plus catégorique que, souvent, le pli a été pris de se contenter d'organiser, même fortement, une petite partie, minoritaire, du salariat de l'entreprise.

4-26 Orienter la Fédération et ses organisations vers l'extension du nombre d'adhérents, c'est rompre l'écart entre l'intention déclarée et la concrétisation.

4-27 **Nous voulons, avec les syndicats, revoir fondamentalement notre approche de la syndicalisation.**

4-28 **Donner au syndicalisme de masse sa vraie dimension : on peut être adhérent à la Cgt sans nécessairement partager toutes ses orientations, on y a sa place quelles que soient ses convictions politiques ou religieuses, il suffit d'être salarié et de vouloir défendre ses droits et ses intérêts.** Cela signifie, parfois, corriger une image d'une Cgt refermée sur ses principes politiques, efficace certes, nécessaire indiscutablement, avec laquelle on peut, ponctuellement faire un bout de chemin, mais pour y adhérer… cela est une autre histoire.

4-29 Les médias sont-ils les seuls à véhiculer cette image ? Ne nous arrive-t-il pas de ressembler à la caricature ?

4-30 Nous avons besoin d'une Filpac ouverte, accueillante pour l'ensemble du monde du travail, dans toute sa diversité, pour gagner à la syndicalisation.

4-31 *Décision 8*

« Pour lancer une campagne de syndicalisation permanente, il faut que l'organisation regroupant l'ensemble des syndicats, la Fédération, en prenne l'initiative et le suivi sur la durée. Dans cet objectif, le VIe Congrès décide la mise en place, à l'échelon fédéral, d'une équipe de militants chargés, de façon spécialisée, de la syndicalisation. Il appelle les syndicats à mettre à disposition des femmes et des hommes qui composeront cette équipe. Celle-ci travaillera sur des objectifs proposés par les secteurs d'activité et adoptés par le Comité exécutif national.

4-32 **Les UFICT y développeront des actions particulières dans le cadre de la syndicalisation des ICT. Toutes les campagnes seront coordonnées avec les structures syndicales du champ territorial. La Fédération apportera la dimension professionnelle, élaborera du matériel, des méthodes, pour cette campagne.**

4-33 **Les militants 'syndicalisateurs' bénéficieront d'une formation syndicale générale de syndicalisation et particulière à l'objectif retenu. »**

4-34 ***SYNDICALISATION DES JEUNES***

« Le VIe Congrès mandate la direction fédérale pour la mise en œuvre de la décision du Comité général de 2004 sur la syndicalisation des jeunes en formation première dans les lycées professionnels, les centres d'apprentissage et les écoles professionnelles de nos industries et branches. »

4-35 ***SYNDICALISATION DES FEMMES SALARIEES***

« Des initiatives particulières doivent être prises pour accélérer la syndicalisation des femmes salariées en s'appuyant particulièrement sur la lutte pour l'égalité professionnelle. Le VIe congrès mandate le secteur Organisation de la Fédération et le secteur chargé de l'activité vers le salariat féminin de mener des campagnes adaptées à l'adresse de cette catégorie de salariés. »

4-36 ***CONTINUITE DE LA VIE SYNDICALE***

« Le VIe congrès de la Filpac fait sienne les orientations et actions décidées lors de la journée d'étude sur la continuité de la vie syndicale et la syndicalisation des salariés retraités et demande à la direction fédérale et l'Union fédérale des retraités FILPAC de les mettre en œuvre avec les syndicats et prioritairement de généraliser la création de sections de retraités. »

4-37 **Retisser des solidarités entre les salariés au-delà du lieu de travail**

Une des bases fondamentales du syndicalisme est d'organiser la solidarité entre les travailleurs. Celle-ci se construit à partir de la perception de la communauté d'intérêt. Celle-ci est indispensable pour mettre en œuvre des actions convergentes, voire communes. Elle est garante de la réussite d'appels à l'action unitaire à l'échelle d'une branche ou d'un territoire.

4-38 L'affaiblissement du rôle du champ conventionnel dans la création de cette communauté d'intérêt, particulièrement avec le développement de la précarité et de secteurs de nos activités non couverts par les conventions collectives, ont distendu des liens de solidarité qui pouvaient, jadis, unir des salariés.

4-39 Schématiquement, cette solidarité se structurait autour de la branche (et ses textes conventionnels unificateurs à l'échelon national) et le territoire avec ses structures politiques et administratives particulières à notre pays.

4-40 Or, à l'époque de la mondialisation, du poids des multinationales sur les banches, de l'interférence entre les champs conventionnels, du renforcement de la politique communautaire, des lois de la décentralisation, les anciens repères ne suffisent plus.

4-41 De nouveaux espaces ont émergé que l'organisation syndicale commence seulement à intégrer dans sa stratégie. Les salariés les ont

pourtant perçus, les syndicats sur le lieu de travail les ont bien identifiés.

4-42 Avons-nous pour autant pris les décisions qu'il fallait sur le plan revendicatif et de l'organisation ?

4-43 L'échelon des groupes (nationaux et multinationaux), les champs fédéraux, l'émergence d'une régionalisation et sa dimension transfrontalière dans de nombreux cas, la dimension européenne et internationale, ont-ils donné lieu à des modifications de notre approche de l'organisation syndicale ? Avons-nous mesuré que les salariés attendaient de nous des réponses sur ces questions ? N'en sommes-nous pas restés trop sur l'analyse pertinente, certes, mais qui n'a pas été mise à profit pour nous interroger sur nous-mêmes ?

4-44 Aurions-nous oublié que le syndicalisme peut être soluble dans notre société et que d'autres moyens de défense d'intérêts de salariés, de consommateurs, de communautés peuvent émerger ?

4-45 **Le lieu de travail, base d'un réseau syndical à mettre en place.**

Dans la situation actuelle des négociations de branche, les analyses et projets élaborés à l'échelon fédéral ne sont pas uniquement destinés à alimenter les rencontres paritaires avec les Fédérations patronales ou les instances gouvernementales : la priorité des priorités est d'alimenter l'activité des syndicats sur le lieu de travail. Nous estimons que ce but n'est pas atteint d'une manière satisfaisante aujourd'hui !

4-46 Les rapports Fédération-Syndicats sont trop souvent épisodiques et marqués par les événements exceptionnels (conflits aigus, restructuration, parfois participation à des assemblées générales) et insuffisamment par l'échange permanent entre les structures.

4-47 Cet état de fait peut conduire à une distance qui s'instaure entre une structure nationale, quelle qu'elle soit par ailleurs, et celle sur le lieu de travail. Or, la Fédération ne peut exister dans l'absolu : elle a avant tout comme objectif la mise en mouvement des structures et offrir la possibilité d'action solidaire entre les salariés.

4-48 Le constat que des appels répétés de la Fédération, voire de la Confédération, à des journées d'action se heurtent souvent à des résultats décevants, doit nous conduire à réfléchir sur notre capacité à initier une mobilisation très large. Pourtant, nous avons pu voir se développer des actions convergentes, dans des formes adaptées à chaque entreprise, dans des groupes. La nature ayant horreur du vide, le besoin impérieux d'une solidarité large pour battre le patronat, s'est construite sans qu'il y ait nécessairement un appel fédéral.

4-49 Des réseaux de sections syndicales ou de syndicats d'entreprise commencent à se construire, s'appuyant sur les facilités offertes par les technologies de l'information. La construction de ces réseaux se fait sans pour autant tenir compte des structures syndicales fédérales ou territoriales et il n'est ni dans notre intention, ni dans notre capacité, de vouloir les « cadrer » dans un fonctionnement cloisonné.

4-50 **Les informations mises en circulation par les syndicats sur les réseaux Internet sont la première étape d'échanges plus construits d'analyses et d'initiatives d'action. Il s'agit donc d'un espace nouveau qui est en train de se structurer ; l'organisation Cgt doit y être présente à tous les niveaux. Au-delà des problèmes que cela pose pour traiter notre système d'information, la Fédération doit s'impliquer dans cette mise en relation nouvelle offerte par la technologie**.

4-51 Car la mise en place de cette forme d'échange peut aussi conduire, paradoxalement, à un isolement du syndicat d'entreprise qui pourrait considérer le réseau comme un espace d'action suffisant et se couper de toute une partie du mouvement social.

4-52 La Fédération doit développer une activité fédérale plus tournée vers le lieu de travail et une activité syndicale sur le lieu de travail plus ouverte hors de l'entreprise. Mais elle doit également concevoir, avec les syndicats, la forme de travail en réseau qui convient le mieux et qui, de toute évidence, ne sera limité ni par la branche, ni par le territoire. Mais la branche et le territoire doivent être présents.

4-53

Décision 9

« Le VIe Congrès de la Filpac mandate la direction fédérale pour mettre en place des réseaux dans lesquels les syndicats seront impliqués, de travailler sur des propositions pour organiser ces réseaux, pour assurer leur fonctionnement afin de donner à l'outil technologique une pertinence politique, celle de tisser les liens de solidarité entre des salariés et faciliter les actions communes envers les instances de pouvoirs économiques et politiques où qu'ils soient. »

4-54 Dans les champs couverts par notre Fédération, les regroupements d'entreprises se sont multipliés et la plupart d'entre elles sont intégrées dans des groupes nationaux et multinationaux.

4-55 Or, les seules structures reconnues dans lesquelles les salariés peuvent se retrouver au sein des groupes sont des institutions représentatives du personnel qui ne sont pas des structures syndicales : les coordinations syndicales au sein des groupes sont pourtant des lieux où des formes de solidarité peuvent s'exprimer mais où des politiques revendicatives peuvent aussi être menées par l'ensemble des syndicats concernés.

4-56

Décision 10

« Le VIe congrès de la Filpac met en œuvre les moyens nécessaires à la mise en place de réelles coordinations syndicales, placées sous la responsabilité de la direction nationale de la Fédération, de les animer et de porter l'exigence de droits syndicaux nouveaux à l'échelle d'un groupe. »

4-57 **Fédéralisme, champs professionnels et champs territoriaux.**

La profession reste, pour une grande part, la base de l'adhésion à l'organisation syndicale. Mais la mobilité qui caractérise aujourd'hui la vie professionnelle, l'extension de la précarité qui conduit de plus en plus de salariés à alterner période d'activité et période de chômage, l'apparition d'emplois atypiques, affectent également la syndicalisation.

4-58 La succession d'emplois dans de multiples entreprises ne relevant pas nécessairement de la même branche, les nouvelles organisations du travail et l'apparition de qualifications nouvelles non reconnues dans les conventions et statuts existants, précarisent également la dimension sociale du salarié.

4-59 La Cgt y répond d'une manière revendicative par la sécurité sociale professionnelle, ensemble de garanties sociales pour le salarié quelle que soit les secteurs dans lesquels il travaille ou travaillera.

4-60 Cela conduit à « confédéraliser » les revendications et amener les différentes industries et branches à travailler les convergences revendicatives. La confédéralisation est donc bien, avant tout, une nouvelle manière de mener, d'harmoniser, d'unifier, les démarches revendicatives pouvant conduire à redéfinir des champs conventionnels et unifier des conventions collectives.

4-61 Mais qui dit action revendicative dit également rapport de force et moyen d'agir, de lutter. C'est sur ce point que la confédéralisation conduit également à une approche nouvelle du fédéralisme au sein de la Cgt.

4-62 Le fédéralisme reste une des bases fondamentales de la Cgt car il donne à notre organisation les moyens de rassembler les diversités qui continuent d'affecter le salariat. C'est aussi un moyen essentiel de faire vivre la démocratie dans notre confédération prenant là également en compte les différences qui peuvent caractériser une organisation de masse.

4-63 Mais il est vrai que, dans ce cadre, les structures assurant ce fonctionnement, ne sauraient être figées.

4-64 Celles-ci doivent évoluer avec les modifications qui touchent le monde du travail. Celui-ci connaît, dans certaines périodes plus que dans d'autres, des accélérations dans son organisation, dans sa structuration économique, industrielle, sociale…

4-65 **L'orientation préconisée par le VIe Congrès consiste à combiner fédéralisme et confédéralisation.**

Le 46e Congrès de la Cgt a décidé d'entamer une réorganisation de ses champs professionnels et territoriaux.

4-66 La Filpac s'y inscrit en appelant à une vaste réflexion : en effet, cette démarche ne saurait être menée d'une manière administrative, regroupant des structures, des Fédérations par exemple, à partir de critères uniquement matériels ou financiers ou par la seule proximité de secteurs d'activité.

4-67 La Filpac est le fruit d'une fusion : elle est réussie car elle a permis aux industries et branches concernées de préserver leur originalité forgée non seulement par l'histoire mais également par les réalités objectives de l'activité qu'elles couvraient.

4-68 Cela fut facilité car les deux Fédérations fusionnant avaient des approches similaires sur les pratiques revendicatives, celles de la négociation, de la ratification des textes et conventions, de la nécessité d'allier luttes et négociations…

Nous considérons que ces principes n'ont en aucun cas perdu de leur valeur, bien au contraire…

4-69 **Un champ professionnel encore à définir.**

De plus en plus, nous faisons le constat de la mobilité de nos champs conventionnels dont

les activités ne sont plus contenues dans des frontières étanches. Cela est vrai pour tous nos secteurs au sein même de la Filpac.
Mais cela est également le cas avec d'autres organisations Cgt.

4-70 **Un champ professionnel de la Communication reste à définir.**
Nous constatons, par exemple dans le papier, même si cela n'est pas nouveau, des convergences avec la Fédération de la Chimie, la Fédération Bois et ameublement mais également avec celles de l'Energie puisque de nombreuses papeteries produisent de l'électricité.

4-71 Dans tout ce qui touche aux contenus de l'information, des proximités se précisent avec la Fédération nationale des syndicats de l'Action culturelle, le Syndicat national des journalistes, la Fédération des Sociétés d'étude, celle du Commerce. Souvent nous sommes signataires d'une même convention collective. La mise en place des technologies de numérisation renforce encore ce mouvement et ce sont bien souvent les mêmes entreprises qui fédèrent, en leur sein, les secteurs relevant de chacune de nos organisations fédérales.

4-72 La distribution de la presse est fortement impliquée dans tout ce qui touche à la réforme de la distribution entamée avec la directive européenne sur la libéralisation du secteur postal. Sur cette question, nous sommes amenés à être présents, sur les mêmes activités, parfois dans les mêmes entreprises, avec la Fédération des Activités postales et de télécommunication, la Fédération du Transport…

4-73 Ce qui caractérise cet ensemble, c'est son hétérogénéité, sa diversité en tous points. Ainsi cohabitent des secteurs industriels, de services, de créations, des statuts du privé et du public, sans parler de ce qui ne relèvent d'aucun statut du tout.

4-74 Il est donc évident que des évolutions doivent également affecter nos structures afin de pouvoir rassembler le plus grand nombre de salariés dans une filière qui se réorganise profondément.

4-75 ***Décision 11***
« Le VIe Congrès considère que la Filpac doit s'impliquer dans la réflexion confédérale sur la réforme des champs professionnels et particulièrement celui concernant la filière de la communication.
Il rappelle que c'est bien sur la base d'une démarche revendicative convergente que la réflexion doit s'engager.
Le congrès considère que l'objectif ne peut se réduire à des regroupements structurels mais bien à la mise en place de structures fédérales réellement nouvelles, tenant compte des diversités qui peuvent caractériser les industries, secteurs et services concernés.

4-76 **Cette réflexion ne peut retarder le travail en commun entre les structures concernées, elle doit, au contraire, en tirer les enseignements pour bâtir un projet. Le VIe congrès de la Filpac en appelle à la mise en place systématique d'un travail interfédéral quand des actions, luttes, négociations, peuvent concerner des travailleurs et des entreprises relevant du champ de syndicalisation de différentes Fédérations. »**

4-77 **La place du champ territorial.**
La nécessité, pour les syndicats, de s'ouvrir vers d'autres horizons que l'entreprise se pose avec acuité. Ainsi, la nécessité d'occuper le « territoire », ouvre des champs que les syndicats doivent occuper.

4-78 Aucune grande lutte revendicative ne peut se mener sans que des solidarités se construisent dans le tissu industriel local, départemental, régional.

4-79 La place de l'opinion publique dans le rapport de force est une des clés fondamentales du succès et donne aux structures territoriales de la Cgt (UL, UD, régions) une responsabilité de première importance dans notre stratégie syndicale.

4-80 Les syndicats de site, les syndicats multiprofessionnels sont des structures permettant à des salariés isolés ou travaillant dans des PME, de pouvoir se réunir, se rassembler.

4-81 Les syndicats locaux de la Filpac répondent généralement à cet objectif : mais eux aussi doivent évoluer, s'adapter à la réalité du champ qu'ils prétendent couvrir. Cette organisation n'a de sens que si elle correspond à un territoire bien défini géographiquement et socialement et si elle favorise, dès et quand cela est possible, une structure sur le lieu de travail.

4-82 La place de la région, dans la bataille pour l'emploi par exemple, devient primordiale : d'où l'indispensable coopération entre la Fédération et les régions Cgt qui devient une des structures confédérales majeures à présent…

4-83 La disparition de l'organisation régionale dans les statuts fédéraux n'a jamais signifié la fin de l'activité régionale, au contraire. C'est devant le constat d'une importance accrue du fait régional dans le cadre de la décentralisation, que la Filpac a considéré que l'activité à ce niveau devait être confédéralisée.

4-84 Ne faudrait-il pas, dans un proche avenir, mettre en place des structures régionales confédérales assumant des responsabilités décentralisées de champs professionnels en lien avec les Fédérations ?

4-85 Toutes les structures du champ territorial demandent plus de coopérations, plus de contacts, plus d'éléments, au champ professionnel. Nous devons y répondre impérativement.

4-86

Décision 12

« Le VIe Congrès de la Filpac appelle l'ensemble des syndicats à prendre leur place dans l'ensemble des structures du champ territorial. Il soutient la perspective de renforcement des structures régionales de la Cgt en intensifiant leur action sur le champ professionnel sur le territoire qui les concerne. »

4-87 **L'Europe et l'international : espaces nouveaux pour le syndicalisme du lieu de travail.**

Le monde est aujourd'hui confronté à d'importants défis : l'un des droits fondamentaux de l'être humain, celui de pouvoir vivre décemment et en paix, n'est garanti nulle part. Le nouvel ordre mondial porté par une politique du gouvernement des U.S.A. comporte de plus en plus de risques, soulève des oppositions et des rejets.

4-88 Amplifiées par une répartition injuste des richesses, par des réglementations internationales et une action de la Banque mondiale, du FMI, de l'OMC au service des seuls intérêts du capitalisme, les inégalités et injustices sociales suscitent des réactions vives pouvant générer une insécurité et des actions terroristes plongeant la majorité des populations dans une situation désespérée.

4-89 La pauvreté endémique, le sous-développement persistant de continents entiers pourtant riches de leur histoire, de leur culture, de leur matière première, sont des conséquences d'une mondialisation faites par et pour les grandes firmes multinationales.

4-90 Ce sont ces mêmes raisons qui sont à la base de délocalisations de productions qui se font sans tenir compte ni de l'intérêt des populations qui voient les emplois disparaître, ni des pays accueillant des nouveaux investissements.

4-91 L'émergence de nouvelles puissances économiques posent d'une manière accrue la question de la répartition des richesses et du sens donné à la croissance économique. Il est légitime que chaque peuple aspire à vivre mieux et à accéder aux standards de vie les plus favorables.

4-92 De nouvelles questions se posent : celle du développement durable n'en est pas la moindre et il est légitime que nous la posions en terme d'avenir à brève échéance de la planète pour les générations futures.
Cet enjeu doit être pris en compte par le syndicalisme à tous les niveaux : agir pour des productions respectueuses tant de l'être humain que de l'environnement.

4-93 Mais également s'impliquer pour que les vraies responsabilités soient mises en exergue et pour que les inégalités sociales ne s'amplifient pas pour les travailleurs de tous les pays.

4-94 La mondialisation ne connaît pas de contre-pouvoir économique, ni politique.
C'est donc uniquement par le rapport de force exercé par les peuples et particulièrement les travailleurs, sur ceux qui en assument la responsabilité, que les choses peuvent et doivent changer.

4-95 Car nous considérons qu'une autre mondialisation est possible et que le rassemblement des peuples à l'échelle mondiale ne relève pas de l'utopie. Des espoirs naissent avec l'existence des forums sociaux mondiaux et européens.

4-96 En Amérique latine, des évolutions politiques font apparaître des volontés de changements chez de nombreux peuples.
La mondialisation donne aussi au syndicalisme international une dimension nouvelle que la Cgt doit occuper.

4-97 L'adhésion de la confédération à la Confédération syndicale internationale, son implication dans sa direction comme dans celle de la Confédération européenne des syndicats, doivent être des points d'appui pour nos syndicats.

4-98 Nous ne pouvons nous satisfaire d'une construction européenne qui est soumise aux règles de la mondialisation actuelle. Et cela d'autant plus que l'immense majorité des textes votés à l'Assemblée nationale de notre pays sont des transpositions de textes communautaires.

4-99 L'absence de dialogue social dans nos branches ne nous empêche pas de mener une activité avec les différents syndicats des pays européens.

4-100 Notre Fédération s'est beaucoup investie dans cette activité. Elle doit pourtant faire plus essentiellement avec les syndicats pour que ceux-ci élargissent leur horizon vers l'Europe et l'international, espaces de solidarités nouvelles à construire.

4-101 L'activité syndicale internationale et européenne est, aujourd'hui plus que jamais, une extension de celle menée sur le lieu de travail.

4-102 Or, elle reste encore trop souvent l'affaire de la Fédération ou, à la rigueur, des syndicats des multinationales.
Pourtant, les travailleurs sont excessivement sensibilisés par l'ensemble de ces questions et n'ont bien souvent que les analyses et projections livrées par les médias.

4-103 C'est pourquoi l'action de la Fédération sur le plan international et européen doit être plus et mieux partagé avec les syndicats.

Si des instances comme les Comités d'entreprise européens sont des avancées importantes pour le syndicalisme, elles ne prennent leur réelle dimension et leur réel intérêt que si l'organisation syndicale s'en empare.

4-104 *Décision 13*

« Le VIe Congrès de la Filpac dénonce une mondialisation qui est exclusivement faite par et pour les multinationales, dont de nombreuses sont liées à nos industries et branches. Il appelle les syndicats à s'engager dans la lutte pour une autre mondialisation, permettant à l'ensemble des peuples de bénéficier des richesses produites.

4-105 **Il considère que les enjeux autour du développement durable doivent être traités par l'ensemble du mouvement syndical pour assurer une meilleure répartition des richesses produites dans le cadre de normes environnementales négociées avec les organisations de salariés.**

4-106 **Il faut un contre-pouvoir réel aux multinationales. Le syndicalisme doit en constituer un. Pour cela, il faut des droits nouveaux à l'échelon mondial et européen pour les travailleurs.»**

4-107 *Décision 14*

« Le VIe Congrès de la Filpac appelle l'ensemble des syndicats des multinationales à mettre en place des accords mondiaux avec UNI et l'ICEM organisations syndicales mondiales auxquelles la Fédération adhère. Il exige des droits renforcés pour les Comités d'entreprise européens, surtout en matière d'emploi, de délocalisation industrielle, de reconnaissance des organisations syndicales. »

Partie 5
La Fédération vous la voulez comment ?
Efficace et rassemblée

5-1 Lors de notre Comité général de 2004, les syndicats ont adopté une Charte de la vie syndicale élaborée par la Confédération.
L'objectif de cette charte est de développer un fonctionnement et un mode de vie correspondant aux valeurs et objectifs que défend la Cgt. Démocratique, unitaire, rassembleuse, tout cela pour emmener le plus grand nombre de salariat dans l'équipage Cgt.

5-2 La démocratie n'est pas établie une fois pour toute. Elle est sans cesse exigeante de plus de moyens pour qu'elle s'exprime. L'attente des salariés en la matière est immense même si elle ne s'exprime pas constamment : la délégation de pouvoir a aussi ses adeptes et semble plus « confortable ». Mais pour peu qu'un problème important (revendicatif ou de fonctionnement) apparaît, l'appel au fonctionnement démocratique est unanime et chacun veut pouvoir donner son avis.

5-3 Nous considérons que nous n'avons pas encore dépassé un fonctionnement trop centré sur les militants et pratiquement pas sur les adhérents. Certes, les droits syndicaux actuels sont insuffisants. Pourtant, même là où il en existe dans la convention collective, ils sont très peu utilisés pour consulter les travailleurs ou les syndiqués.

5-4 La pratique de l'assemblée générale ou du congrès des syndicats relève de la rareté.
Pourtant, ce sont nos structures sur le lieu de travail qui ont le lien le plus étroit avec le syndiqué Cgt ou avec le salarié et aucun autre contact ne peut être plus efficace que la présence au quotidien dans l'usine, le service, le bureau.

5-5 La syndicalisation, sa pérennisation, sont pourtant étroitement liés à l'implication de l'adhérent dans les prises de décision du syndicat : objectifs revendicatifs, déroulement de négociations, avis sur leurs résultats, vie du syndicat, cotisation… sont pourtant des questions qui ne relèvent pas du seul avis des militants.

5-6 *Décision 15*
« Le VIe Congrès de la Filpac appelle l'ensemble des syndicats à mettre en pratique la Charte de la vie syndicale et à établir un fonctionnement démocratique mettant le syndiqué au centre de l'activité de la Cgt. Celui-ci a des droits : recevoir l'information, être consulté par exemple, et il a des devoirs : s'impliquer dans la vie de son organisation, payer sa cotisation, participer à la mise en œuvre des décisions du syndicat… Droits et devoirs sont indissociables et sont les bases de l'adhésion. »

5-7 **Des syndicats en attente de la Fédération**

De plus en plus souvent, la Fédération est interpellée par les syndicats et les sections syndicales qui expriment de nombreuses attentes : très souvent en fonction de problèmes immédiats et importants qui se posent dans l'entreprise mais de plus en plus dans le cadre de négociations complexes dans le cadre de restructurations.

5-8 Cette attente s'est amplifiée depuis le congrès de Nantes : les difficultés de la négociation collective, y compris à l'entreprise, liées à une volonté patronale de contractualiser des reculs sociaux, parfois en dessous de la Convention collective, font apparaître le besoin d'une solidarité au niveau de la branche. Il est naturel que la Fédération soit interpellée.

5-9 Mais d'autres besoins s'expriment : de conseil, d'assistance à la négociation, de soutien juridique ou financier…

5-10 La direction fédérale a tenu compte de ces demandes et a commencé à mettre en œuvre une politique dans ce sens. Elle a essentiellement travaillé sur les perspectives économiques et industrielles à développer dans tous les secteurs sous formes de propositions revendicatives. Nous avons pourtant constaté que tous ces travaux n'étaient pas parvenus jusqu'aux syndicats et encore moins aux syndiqués et aux travailleurs.

5-11 Les sollicitations à l'égard de la Fédération ont également porté, dans de trop nombreux cas, sur un arbitrage à apporter dans des conflits au sein de structures ou de syndicats.

5-12 Le rôle de rassembleur de la Fédération ne peut le conduire à celui d'arbitrer les conflits mais de tenter de les résoudre par la concertation et la discussion tant que les divergences ne sont pas de nature à mettre en cause les valeurs et principes de la Cgt. Cette conception de l'unité ne rencontre pas nécessairement une adhésion unanime. Pourtant, en déroger donnerait à la Fédération le pouvoir de trancher tout débat d'une manière définitive : nous avons déjà expérimenté cette manière de faire, elle a toujours conduit à des scissions et des divisions longues et difficiles à surmonter.

5-13 *Décision 16*

«Le VIe congrès de la Filpac considère comme légitime et normal que les syndicats expriment des attentes fortes à l'égard de la Fédération. Celle-ci doit être en mesure de répondre aux besoins que les syndicats expriment dans leur activité syndicale quotidienne.

5-14 **Il demande à la direction fédérale de continuer le travail sur les perspectives économiques et sociales dans les industries et branches, avec des propositions revendicatives, et considère qu'il faut prendre les mesures d'organisation pour que celles-ci soient mieux connues et partagées par les syndicats.**

5-15 **Le VIe Congrès de la Fédération veut développer une démarche de rassemblement pour faciliter le règlement des conflits internes par la discussion et la négociation.»**

5-16 **Mise en œuvre des décisions.**

Les difficultés de mise en œuvre sont souvent liées à des problèmes de fonctionnement.

Les moyens financiers de la Fédération sont très limités ; le Comité général en novembre 2006 portant sur les nouvelles dispositions de la cotisation syndicale, a permis d'examiner en profondeur cet aspect des choses et de commencer à prendre des mesures.

5-17 Il est clair que nous entrons dans une période d'incertitude sur ce point, car nous ne mesurons pas tous les effets de la réforme des cotisations. La direction fédérale a reconstruit un budget fédéral sur d'autres bases, conduisant à définir des actions fédérales comme des «projets» et d'en assurer le financement par divers moyens.

5-18 Mais cela nous oblige également à mieux travailler, à «rationaliser» notre travail, à mieux le répartir sur l'ensemble de nos structures et militants.

5-19 La question de la communication fédérale est en débat : si le journal *Impac* reste le premier moyen d'information, il ne peut suffire. La multiplicité des publications a permis, depuis quelques mois, de mieux répondre à des attentes qui sont diverses et liées à des réalités différentes d'une branche à l'autre, réalités que l'*Impac* ne peut aborder dans chacune de ses parutions.

5-20 Une réflexion s'est engagée sur l'utilisation des moyens électroniques : la bonne fréquentation du site Filpac est un signe qui montre que cette forme de communication est utile et qui doit se développer.

5-21 Mais une des réformes importantes pour mieux répondre aux attentes, est celle de la réorganisation du fonctionnement de la Fédération et de la direction fédérale.

5-22 Les différents secteurs d'activité de la Fédération doivent continuer à fonctionner, ils vont même être plus nombreux à l'avenir. Néanmoins, on peut s'interroger sur l'efficacité de certains d'entre eux : ainsi, au niveau de l'industrie graphique, les convergences revendicatives sont telles que le fonctionnement articulé autour des seules conventions collectives est dépassé, voire contreproductif.

5-23 L'essentiel est pourtant ailleurs : nous devons privilégier, dans le fonctionnement fédéral, l'activité transversale, commune à tous nos secteurs et prioritairement l'activité revendicative, la communication, l'organisation, les moyens financiers… afin de développer des bases d'action communes à l'ensemble de nos industries et branches. A elles, ensuite, de les mettre en adéquation avec la réalité de leur situation économique et sociale.

5-24 **Une autre conception de la direction fédérale.**

Le congrès de Nantes a élu 82 camarades à la direction fédérale, notre Comité exécutif national. Pour de multiples raisons que nous avons analysées dans le rapport d'activité, ce CEN n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés à Nantes. Si nous voulons amplifier les rapports syndicats-Fédération, il faut des actions très concrètes, comme par exemple, être tenu au courant du travail fait au niveau fédéral, des événements qui se passent à l'échelon national et international, etc…

5-25 Ces actions concrètes nécessitent un lien physique entre la direction fédérale, les syndicats et les structures Cgt du champ territorial. Le Comité exécutif national doit non seulement être celui qui décide mais aussi l'instance qui met en œuvre. Sinon, les moyens matériels et humains de la Fédération ne sont pas suffisants.

5-26 A cet égard, le travail accompli par les délégués fédéraux a rempli un rôle considérable, qui a consisté à être la véritable cheville ouvrière des décisions de la direction nationale en matière de mise en œuvre des axes revendicatifs, entre autres tâches. Pour autant, si les moyens de la mise en œuvre, de l'impulsion, de la mise en pratique des décisions doivent bien être développés, la fonction même de délégué fédéral, au terme d'une transition visant à mettre en place les moyens plus adéquats au fonctionnement requis, doit être remplacée par un engagement supérieur des titulaires d'un mandat fédéral, à quelque niveau de la Fédération que ce soit, à commencer par les membres du CEN.

5-27 ***Nous avons besoin de membres du CEN disponibles pour leur tâche fédérale, chargés de mettre en œuvre les décisions et que chacun(e) d'entre eux ait une responsabilité soit au niveau d'une branche, soit au niveau d'un territoire.***

5-28 Chacune et chacun des candidats au CEN devrait prendre un engagement d'assumer sa responsabilité dans la mesure des moyens qui lui seront accordés. C'est pourquoi cet engagement vaut également pour l'instance, le syndicat, qui mandate le candidat.

5-29 Le Bureau fédéral devra, entre les réunions du CEN, assurer ce travail et être en mesure de réagir avec plus d'opportunité et de souplesse aux nombreuses responsabilités que la Fédération doit assumer tant envers les syndicats, qu'envers la Confédération, les organisations internationales mais aussi dans ses rapports avec les Fédérations patronales, le gouvernement, les autres organisations syndicales…

5-30 Enfin, un secrétariat assumant des tâches transversales, véritable équipe d'animation du BF et du CEN, devra être en mesure, d'une manière permanente, d'impulser l'activité qui aura été décidée collectivement.

5-31 *Décision 17*

«Le VIe Congrès de la Filpac soutient le besoin de réorganiser le travail de la Fédération et mandate la direction fédérale pour assurer cette tâche dans les plus brefs délais. Ce travail devra concerner tout particulièrement la réorganisation des secteurs d'activité, la communication fédérale et la mise en œuvre d'un budget correspondant à la réalité de la structure financière de la Fédération après la mise en place du nouveau système de cotisation du syndiqué.

5-32 **La responsabilité de mise en œuvre de la direction fédérale, le CEN, doit être partagée par l'ensemble des syndicats et les candidats(es). Le VIe Congrès propose qu'une Charte du CEN soit établie, précisant les droits et les devoirs d'un membre de la direction fédérale et qui devra être approuvée par le syndicat qui a présenté le candidat à cette fonction.»**

Montreuil, le 29 mai 2007